



**NATIONS
UNIES**

HSP/OEWG-H.2024/8



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
6 mars 2025

Français
Original : anglais

**Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s
à composition non limitée sur le logement
convenable pour tou(te)s
Première session
Nairobi, 9-11 décembre 2024**

Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s sur les travaux de sa première session

Introduction

1. Le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s a été créé en application de la résolution 2/7 sur un logement convenable pour tous, que l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat) a adoptée à sa deuxième session, qui s'est tenue du 5 au 9 juin 2023 à Nairobi. Dans cette résolution, l'Assemblée d'ONU-Habitat a décidé de créer un groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée chargé d'examiner et de formuler des recommandations à l'intention de l'Assemblée en ce qui concerne l'élaboration et le contenu des politiques qui visent à accélérer les progrès vers la réalisation de l'accès universel à un logement sûr, durable, convenable et abordable, et a prié le groupe de travail, sous réserve de la disponibilité de ressources : a) de faire le point sur les efforts faits pour assurer progressivement la réalisation du droit à un logement convenable pour tou(te)s ; b) de recenser les meilleures pratiques en ce qui concerne les politiques visant à assurer progressivement la réalisation du droit à un logement convenable et, selon qu'il y a lieu, de fournir des exemples de ces pratiques et des contextes où elles ont été développées ; c) de proposer un cadre permettant de mesurer l'adéquation du logement dans divers contextes nationaux et locaux, et de faire rapport à ce sujet ; d) d'examiner les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail d'ONU-Habitat en matière de logement convenable ; e) de recenser et d'évaluer le soutien multilatéral et bilatéral existant pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, programmes et projets de logement efficaces ; f) de lui faire rapport sur ses recommandations à sa troisième session. Dans la même résolution, l'Assemblée d'ONU-Habitat a décidé que les activités et le programme de travail du groupe seraient déterminés en consultation avec le Conseil exécutif.

2. En conséquence, le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), à sa première session de 2024, qui s'est tenue à Nairobi du 6 au 8 mai 2024, a adopté la partie c) de la décision 2024/3, par laquelle il a décidé que la première session du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s se déroulerait sur trois jours, du 9 au 11 décembre 2024, à Nairobi et a arrêté l'ordre du jour de la session.

3. Conformément à cette décision, la première session du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s s'est tenue à Nairobi, au siège d'ONU-Habitat, du 9 au 11 décembre 2024. La session s'est déroulée en présentiel et il était possible de la suivre en ligne.

I. Ouverture de la session

4. La première session du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s a été ouverte le lundi 9 décembre 2024 à 9 h 20 par la Présidente par intérim du groupe, Edna Elena Vega Rangel (Mexique), qui préside également l'Assemblée d'ONU-Habitat. Mme Vega Rangel a déclaré que la fourniture d'un logement convenable pour toutes et tous représentait une préoccupation sociale et politique de plus en plus urgente à l'échelle mondiale, qui revêtait une importance fondamentale pour les progrès sociaux et économiques des populations et la participation citoyenne aux communautés et à la société dans son ensemble.

5. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Anacláudia Marinheiro Centeno Rossbach, Directrice exécutive d'ONU-Habitat ; José Blanco, Représentant permanent de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies et ancien Président de la Troisième Commission de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies ; Said Athman, Secrétaire au logement du Ministère kenyan des ressources foncières, des travaux publics, du logement et du développement urbain.

6. Souhaitant la bienvenue aux participant(e)s, la Directrice exécutive a noté que les résultats des travaux du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s revêtaient une importance stratégique pour la mise en œuvre de la résolution 2/7 sur un logement convenable pour tou(te)s et de la résolution 2/2 sur l'accélération de la transformation des établissements informels et des taudis d'ici à 2030. Ces deux résolutions étaient étroitement liées, car la résolution de la crise mondiale du logement supposait de traiter, entre autres, les questions de l'accessibilité du logement, du sans-abrisme et des établissements informels. La Directrice exécutive a en outre noté que, pour prévenir les établissements informels, il fallait mettre à disposition des logements convenables pour tous les revenus et tous les groupes sociaux. Les travaux du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s apporteraient également des contributions précieuses au plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029, qui serait axé sur la promotion de l'accès à un logement, à des terres et à des services de base, ainsi que sur la transformation des établissements informels.

7. Dans sa déclaration, M. Blanco a souligné l'importance et l'actualité de la session en cours. En effet, bien que le logement convenable soit un droit essentiel, la question n'avait pas bénéficié de l'attention urgente qu'elle méritait dans le cadre du programme international. La convocation du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s était une occasion précieuse d'examiner, de manière cohérente et approfondie, les nombreuses dimensions du sujet, y compris le rôle du logement dans la reconstruction après les catastrophes et les conflits et son lien avec les droits à l'éducation et à la santé. M. Blanco a tiré des enseignements de l'expérience de son propre pays, la République dominicaine, où les logements étaient en quantité et qualité insuffisantes pour répondre aux besoins de la population, ce qui nuisait à la qualité de vie et à l'égalité des chances. Le Gouvernement dominicain avait toutefois reconnu qu'un logement digne était un droit humain fondamental et avait mis en place une stratégie nationale en matière de logement conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Nouveau Programme pour les villes, dans le but de fournir des établissements humains sûrs, sécurisés et durables qui tiennent compte de questions telles que l'accessibilité financière ; l'accès universel ; les droits des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes en situation de handicap ; la sécurité et la sûreté ; la valeur des espaces verts ; la fourniture de services essentiels tels que l'électricité et l'eau. Il était indispensable de mobiliser des ressources suffisantes pour permettre aux pays en développement d'entreprendre de telles initiatives, ce qui exigeait une action coordonnée de diverses parties prenantes, y compris les organisations multilatérales, les institutions financières internationales et le secteur privé. En conclusion, M. Blanco a souligné le rôle important que jouait le système des Nations Unies dans la fourniture d'un appui aux pays en développement en vue de parvenir à un logement convenable pour toutes et tous.

8. M. Athman a remercié ONU-Habitat pour l'organisation de la session et a souhaité la bienvenue aux participant(e)s au nom du Gouvernement et du peuple kényans. Le Kenya était fier d'accueillir le siège d'ONU-Habitat à l'Office des Nations Unies à Nairobi et était honoré d'être le lieu choisi pour tenir la session inaugurale du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s. La place occupée par la question du logement dans les programmes de développement nationaux de nombreux pays devenait plus centrale à mesure qu'elle était reconnue comme n'étant pas uniquement de nature sociale mais d'une envergure bien plus vaste, dont les répercussions étaient également économiques, politiques et environnementales. En tant que principal auteur de la résolution 2/7 de l'Assemblée d'ONU-Habitat, le Kenya se félicitait de la tenue de la session en cours, qui constituait une étape importante vers la mise en œuvre de cette résolution. Le Kenya avait réagi avec un vif sens de l'urgence à l'accélération de l'urbanisation et des changements climatiques en élaborant un ambitieux programme de logements abordables au terme duquel était visée la construction de 200 000 unités d'habitation par an au cours des 15 prochaines années. Les retombées positives du

programme comprenaient notamment la création d'emplois tout au long de la chaîne de valeur du logement ; la promotion du développement économique ; une augmentation de la demande de matériaux, ce qui profitait au secteur du bâtiment kényan ; la promotion de la propriété de biens et du développement socioéconomique qui en résultait au sein de la population. Le financement, la législation et les partenariats multilatéraux étaient les pierres angulaires du programme. En ce qui concernait le financement, M. Athman a souligné le rôle de la banque de développement Shelter Afrique dans la mobilisation de ressources pour l'élaboration d'initiatives en matière de logement en Afrique. Enfin, il a proposé la création d'une coalition mondiale pour le logement, afin d'inciter les principaux acteurs à accélérer la mise en œuvre de la résolution 2/7.

9. Le représentant de l'Algérie a prononcé une déclaration au nom des États d'Afrique dans laquelle il a réaffirmé leur engagement ferme à appuyer la présente initiative et les efforts plus larges d'ONU-Habitat. La création du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s représentait une étape essentielle dans la résolution des problèmes urbains rencontrés par l'Afrique dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes. Mentionnant avec inquiétude les récentes études selon lesquelles un milliard de personnes dans le monde vivaient dans des taudis et des établissements informels, le représentant a déclaré que la situation en Afrique était particulièrement grave, en raison d'un exode rural sans précédent, du pourcentage élevé de ménages qui vivaient dans des conditions de vie inadéquates et dangereuses et d'une croissance urbaine principalement observée dans des villes secondaires dépourvues d'infrastructures et de services de base. Ces défis exacerbaient les inégalités sociales et économiques, aggravaient la pauvreté et mettaient les ressources à rude épreuve et l'environnement sous pression. Or, l'Afrique ne recevait qu'une faible part de l'aide mondiale au logement par rapport à d'autres régions. Les États d'Afrique demeuraient très préoccupés par les inégalités dans la répartition des financements et appelaient à réorienter drastiquement les ressources pour les allouer à des interventions porteuses de changement en Afrique, y compris en matière de lutte contre le sans-abrisme, d'amélioration des taudis, de garantie d'un logement abordable et accessible et d'amélioration des services de base dans les zones rurales. Seuls des investissements équitables permettraient de parvenir à un développement urbain durable. En ce qui concernait le rapport de la Directrice exécutive sur l'élaboration d'un cadre pour mesurer l'adéquation du logement dans divers contextes nationaux et locaux et faire rapport à ce sujet, bien que l'inclusion d'indicateurs clefs sur la disponibilité des services, l'accessibilité financière, l'accessibilité, l'emplacement et l'habitabilité fût appréciable, il importait de disposer d'indicateurs supplémentaires sur l'accès à l'éducation et aux soins de santé, qui étaient essentiels à la qualification de logement convenable, ainsi que d'indicateurs sur le renforcement des capacités pour la planification des politiques urbaines. Par ailleurs, un alignement du cadre sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine permettrait de garantir qu'il réponde aux défis et aspirations propres au continent. En outre, il faudrait intégrer les résultats des travaux du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s dans le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 et dans ses programmes de travail, afin de répondre efficacement à l'évolution des besoins des communautés vulnérables. Enfin, le représentant a souligné qu'il importait d'inscrire à l'ordre du jour du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s les priorités en matière de logement définies par le Forum urbain africain et le Forum urbain mondial, en particulier celles énoncées dans l'Appel à l'action du Caire issu de la douzième session du Forum urbain mondial.

II. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour de la première session

10. Le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s a adopté l'ordre du jour ci-après de sa première session sur la base de l'ordre du jour provisoire (HSP/OEWG-H.2024/1) et de l'ordre du jour provisoire annoté (HSP/OEWG-H.2024/1/Add.1) :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour de la première session ;
 - b) Élection des membres du Bureau ;
 - c) Mandat du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée.
3. Bilan des mesures prises pour assurer progressivement l'accès de tou(te)s à un logement convenable.

4. Mise au point d'un cadre permettant de mesurer l'adéquation du logement dans divers contextes nationaux et locaux et de faire rapport à ce sujet.
5. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail d'ONU-Habitat relatif au logement convenable, y compris la lutte contre le sans-abrisme et l'amélioration des taudis.
6. Appui multilatéral et bilatéral apporté aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, programmes et projets efficaces en matière de logement.
7. Mise en place d'une plateforme complémentaire accessible au public et présentant des synthèses des données les plus récentes sur l'offre de logements convenables.
8. Questions diverses.
9. Clôture de la session.

B. Élection des membres du Bureau

11. En ce qui concernait l'élection des membres du Bureau, un représentant, appuyé par d'autres, a proposé que le présent sous-point de l'ordre du jour et l'alinéa c) du sous-point 2 sur le mandat du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s soient examinés plus tard au cours de la session, étant donné que la session en cours du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s était la première et qu'il fallait d'abord régler des questions de procédure.

12. Le représentant du secrétariat a indiqué que, le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s ne disposant pas de son propre règlement intérieur, celui de l'Assemblée d'ONU-Habitat lui serait appliqué mutatis mutandis. Toutefois, le règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat permettait aux organes subsidiaires d'adopter leur propre règlement intérieur.

13. En conséquence, plusieurs représentant(e)s se sont déclaré(e)s favorables à l'adoption par le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s de son propre mandat, afin que soit prévue l'élection de deux coprésident(e)s au lieu d'un Bureau, qui seraient choisi(e)s selon une rotation annuelle et en tenant dûment compte de l'équilibre régional. Les modalités concrètes seraient arrêtées plus tard au cours de la session, après l'examen du point 7 de l'ordre du jour. Le représentant du secrétariat a déclaré que ce dernier élaborerait différentes options pour le mandat, qui seraient soumises à l'examen du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s. Un représentant a déclaré que seules les questions propres au Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s devraient être incluses dans son mandat, tandis que les autres questions seraient régies par le règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat.

14. Le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s a remercié la Présidente de l'Assemblée d'ONU-Habitat d'assurer sa présidence par intérim dans l'attente du règlement de ces questions.

15. Le représentant du secrétariat a ensuite présenté le projet de mandat, tel qu'il figurait dans un document de séance, afin que le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s l'examine (voir l'alinéa c) du point 2 de l'ordre du jour).

16. Plus tard au cours de la session, conformément à l'article 18 du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat et au paragraphe 3 du mandat du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s, ce dernier a élu les États Membres suivants à la coprésidence, dont le mandat commencerait à compter de la clôture de la présente session et jusqu'à l'élection de leurs successeurs : Kenya (États d'Afrique) et France (États d'Europe occidentale et autres États).

C. Mandat du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée

17. Le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s a décidé de passer à l'examen du présent sous-point, comme convenu dans le cadre de l'examen de l'alinéa b) du point 2 de l'ordre du jour.

18. Le représentant du secrétariat a présenté le projet de mandat, tel qu'il figurait dans un document de séance, afin que le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s l'examine.

19. La question de savoir si la gouvernance du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s devait être structurée autour de coprésident(e)s ou d'un Bureau a fait l'objet d'un débat. Il y a toutefois eu un consensus sur l'importance d'une représentation régionale équitable et d'une rotation entre les

régions. Plusieurs membres ont souligné qu'il fallait que le mandat prévoie des garanties pour parer à l'éventualité où aucun État Membre ne se porterait volontaire pour assurer la coprésidence.

20. Certain(e)s représentant(e)s se sont interrogé(e)s sur la pertinence de l'emploi des termes « pays en développement » et « pays développé » et sur leur compatibilité avec une représentation régionale équitable. Un représentant du secrétariat a expliqué que ces termes se fondaient sur la classification des régions développées et en développement établie par la Commission de statistique, qui avait été mise à jour en mai 2022.

21. En réponse à une proposition qui tendait à définir dans le mandat le nombre de sessions du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s et la durée de ses travaux, les membres ont exprimé les vues suivantes : la résolution 2/7 indiquait clairement que le Conseil exécutif déciderait du calendrier et de la durée des sessions du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s ; l'Assemblée d'ONU-Habitat avait déjà décidé, dans la même résolution, que le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s ne tiendrait pas plus d'une session ordinaire par an, sans interdire explicitement la tenue de sessions spéciales ou extraordinaires ; bien qu'il ait également été prévu dans la résolution que le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s ferait état de ses recommandations à l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa troisième session, elle ne contenait aucune mention du statut ou des travaux du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s après la tenue de cette session.

22. Le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s, par sa décision OEWG-H/1, a adopté son mandat. La décision est reproduite dans l'annexe du présent rapport.

D. Participation

23. Les représentant(e)s des États membres ci-après de l'Assemblée d'ONU-Habitat ont participé à la session : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Barbade, Bélarus, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Japon, Kenya, Koweït, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mexique, Namibie, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pays-Bas (Royaume des), Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay, Zambie et Zimbabwe.

24. Le membre ci-après d'institutions spécialisées des Nations Unies a également participé à la session en qualité d'observateur : État de Palestine.

25. Un certain nombre d'autres observateur(ric)e)s ont également participé à la session. La liste complète des participant(e)s figure dans le document HSP/OEWG-H.2024/INF/7.

III. Bilan des mesures prises pour assurer progressivement l'accès de tou(te)s à un logement convenable

26. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s était saisi du rapport de la Directrice exécutive sur le bilan des mesures prises pour assurer progressivement l'accès de tou(te)s à un logement convenable (HSP/OEWG-H.2024/3), ainsi que des résultats de l'enquête préliminaire sur le bilan des mesures prises pour assurer progressivement l'accès de tou(te)s à un logement convenable (HSP/OEWG-H.2024/INF/2).

27. Présentant ce point, la Directrice exécutive a déclaré que, même si les problèmes en matière de logement bénéficiaient d'une attention et d'une reconnaissance croissantes dans le cadre de l'élaboration des politiques, ce phénomène ne s'était pas accompagné d'une prise en compte suffisante de la fonction sociale du logement, de l'élaboration de stratégies à long terme et d'un cadre d'action, ni de dépenses proportionnelles. Afin de répondre aux besoins variés des populations urbaines en matière de logement, il était essentiel de diversifier les mécanismes de production et de fourniture de logements. Les logements publics, les dispositifs de logements locatifs à prix coûtant, les projets menés au niveau local et les programmes d'autoconstruction progressive devaient bénéficier d'un appui, tout comme les initiatives du secteur privé. Les problèmes en matière de logement avaient souvent été présentés comme la conséquence d'une crise de l'offre, l'accent étant mis sur la production de nouvelles unités d'habitation au moyen d'investissements, mais une telle approche n'était pas universellement pertinente. Une production sans stratégie à long terme pouvait entraîner une inadéquation de la réponse aux besoins en logement, un mauvais aménagement du territoire et des inégalités socioéconomiques. En outre, la résolution des problèmes en matière de logement devait tenir

compte de considérations de durabilité, conformément aux objectifs de planification urbaine à long terme et aux objectifs climatiques. La propriété foncière était un facteur crucial qui avait une incidence directe sur la qualité et la stabilité du logement. Des régimes fonciers plus souples, diversifiés et inclusifs pourraient accueillir diverses pratiques en matière de logement, en particulier dans le contexte des établissements informels et des taudis. Souhaitant structurer le débat autour de ce point, la Directrice exécutive a invité les membres du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à envisager l'analyse globale selon une perspective locale, compte tenu des différences régionales et nationales en matière de fourniture de logements, y compris les cadres d'élaboration des politiques, de planification et de financement. Il importait également de déterminer les données nécessaires pour orienter l'action des secteurs public et privé en matière de logement et de clarifier le rôle des pouvoirs publics dans la coordination des initiatives qui visaient à éliminer les goulets d'étranglement rencontrés sur le marché du logement, y compris l'accès au financement.

28. La représentante du secrétariat a présenté un exposé sur l'état d'avancement des efforts déployés pour parvenir progressivement à un logement convenable pour toutes et tous. Elle a dressé un tableau de l'ampleur du défi, aux niveaux tant mondial que régional, et a relevé les tendances et les problèmes clés, notamment : a) une urbanisation rapide qui dépassait la planification, les données disponibles indiquant que l'utilisation des terres avait triplé avec le doublement de la population et que les villes s'étendaient jusqu'à 3,7 fois plus vite qu'elles ne se densifiaient, ce qui entraînait un étalement, une utilisation inefficace des terres et l'apparition d'établissements informels, qui étaient souvent la seule solution viable pour les groupes à faible revenu, dans des zones sujettes à des catastrophes naturelles ; b) l'insuffisance et la baisse du financement public dans le secteur du logement, qui avait diminué de moitié dans certaines régions et n'avait pas été compensé par une transition vers des subventions axées sur la demande, l'offre en matière de logements demeurant ainsi sous-financée ; c) une trop grande place accordée aux solutions axées sur le marché, qui n'étaient pas toujours adaptées à des populations dont les moyens de subsistance reposaient sur des économies informelles ou fondées sur l'argent liquide, ainsi qu'à la présentation du problème comme découlant essentiellement d'une insuffisance de l'offre ; d) les effets conjugués des crises, y compris les changements climatiques, les conflits et les déplacements de population ; e) les inégalités systémiques en tant qu'obstacles à l'accès au logement ; f) les lacunes en matière de gouvernance et de données. En conclusion, la représentante a appelé l'attention des participant(e)s sur les priorités de l'action future et les domaines possibles dans lesquels approfondir les recherches, tels que le recensement de divers éléments, y compris les interventions au niveau national ; l'incidence des solutions de logement gérées au niveau local et les perspectives pour les transposer à plus grande échelle ; les stratégies pour équilibrer les rôles des secteurs public et privé dans la résolution des problèmes en matière de logement ; les mécanismes de gouvernance existants pour examiner les conditions préalables à une collaboration efficace à plusieurs niveaux.

29. Une autre représentante du secrétariat a déclaré que la documentation fournie au titre du présent point de l'ordre du jour et l'exposé sur les tendances, les défis et les pistes possibles pour aller de l'avant constituaient une base solide qui permettrait au Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s d'examiner les priorités concrètes sur lesquelles se concentrer dans le cadre des travaux intersessions.

30. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé sur la fourniture d'un logement pour toutes et tous et sur les établissements informels dans la région. Il a annoncé que selon les projections, l'Amérique latine et les Caraïbes allaient devenir la région la plus urbanisée du monde d'ici 2050, la part de la population établie dans des zones urbaines devant atteindre 89 %, dont une grande partie dans la pauvreté, ce qui se traduirait par une demande massive d'unités d'habitation abordables dans les décennies à venir. Afin de surmonter un tel défi, il importait d'adopter une approche intégrée de la mise en œuvre axée sur cinq éléments clés : la collecte et l'analyse de données ; l'articulation des politiques, stratégies et plans sur plusieurs niveaux ; l'intégration des solutions par l'intermédiaire de projets et d'interventions en matière de logement urbain ; le montage financier en vue d'un investissement à impact social ; la création de coalitions. Pour chacun de ces éléments, le représentant a présenté des exemples pratiques de résultats obtenus avec l'appui d'ONU-Habitat dans toute la région. Ainsi, au Brésil, une cartographie participative rapide avait montré la manière dont une enquête qualitative succincte pour diagnostiquer les conditions des infrastructures urbaines et la qualité des services publics dans les établissements informels pouvait fournir des données sur l'état des logements informels, tandis qu'un programme mené à Rio de Janeiro visait à recenser les habitant(e)s des taudis dans les favelas, afin de les intégrer dans le système municipal de protection sociale. La politique nationale urbaine du Honduras avait montré la valeur d'une approche participative à plusieurs niveaux. La politique nationale du Paraguay en matière d'urbanisme, de logement et d'habitat avait pour but de renforcer les capacités des pouvoirs publics nationaux et locaux à formuler et appliquer des politiques et des stratégies de logement participatives et fondées sur des

données probantes, afin d'appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11. Les interventions urbaines intégrées en Amérique centrale avaient montré la façon dont un portefeuille de programmes pouvait générer des avantages complémentaires par le recours à des méthodes qui peuvent être adaptées à un large éventail de contextes. La Plateforme des professionnels du logement urbain avait montré comment des coalitions régionales multipartites pouvaient favoriser l'action collective par la promotion de l'échange d'informations, l'incitation à mener des initiatives innovantes et la gestion des connaissances au moyen d'une plateforme numérique. Les conclusions de ces études soulignaient notamment l'importance de disposer de données structurées sur les établissements informels, afin de pouvoir transposer les interventions à plus grande échelle ; la pertinence de la mise à jour et de l'achèvement d'un cadre adapté en matière de logement ; la valeur d'un programme d'investissements multidimensionnels à plusieurs niveaux, qui comprenne des investissements à la fois publics et privés ; la place centrale qu'occupaient le logement et les établissements informels ; les enjeux de protection sociale ; l'incidence des échanges interrégionaux et des coalitions pertinentes à l'appui des objectifs à tous les niveaux.

31. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé sur la définition d'un programme afin de trouver une solution de logement durable pour l'Afrique. Le continent avait connu une urbanisation rapide et il était prévu que 900 millions de personnes supplémentaires iraient s'installer dans des villes d'ici 2050, ce qui supposerait de considérablement renforcer l'offre de logements décents et abordables. Les participant(e)s au premier Forum urbain africain, qui s'était tenu du 4 au 6 septembre 2024 à Addis-Abeba, avaient reconnu qu'il importait de disposer de logements abordables en Afrique et avaient demandé que soient organisées des activités d'échange des connaissances en matière de fourniture de logements abordables et résilients et que les institutions financières et les banques régionales de développement reçoivent un appui en vue de combler le déficit en matière de financement du logement. À cet égard, les institutions financières régionales et internationales, notamment la banque de développement Shelter Afrique, la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, jouaient un rôle de premier plan dans la fourniture d'un appui à la construction de logements en Afrique, mais il restait encore beaucoup à faire. ONU-Habitat s'était activement employé à renforcer les capacités techniques et institutionnelles des institutions nationales, infranationales et locales, afin d'orienter les programmes de logement et de réaliser le droit à un logement convenable, principalement au moyen de deux éléments interconnectés : l'élaboration d'un profil national complet du logement à l'issue d'une analyse fondée sur des données probantes et avec la participation des parties prenantes, ainsi que la mise à jour des politiques et du plan de mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de logement. Plusieurs pays avaient élaboré leur profil national du logement avec l'aide d'ONU-Habitat, y compris l'Angola, le Ghana, le Lesotho, le Libéria, le Malawi, l'Ouganda, le Sénégal et la Zambie. Ainsi, au Ghana, l'élaboration du profil national avait été facilitée par la création d'un groupe de travail sur la politique du logement et le renforcement des capacités et des compétences, ainsi que des consultations multipartites et un débat public pour recenser les problèmes et définir les priorités. Parmi les résultats produits par l'exercice d'élaboration du profil national du logement du Ghana, on comptait la création de la National Housing Authority (Autorité nationale du logement) ; le lancement de programmes de logements abordables ; la mise en place d'un programme public de réaménagement pour rationaliser l'aménagement du territoire dans les villes qui s'urbanisent rapidement ; la création d'un environnement favorable pour les acteurs et investisseurs locaux et internationaux ; le lancement de programmes d'amélioration des taudis. Parmi les autres exemples de projets menés dans la région, un projet de réinstallation dans des écovillages à Sao Tomé-et-Principe avait suivi un modèle de partenariat mêlant des investissements privés, publics et locaux pour garantir la sécurité des droits fonciers et intégrer la question du logement à l'aménagement du territoire, à la protection de l'environnement et à la fourniture d'équipements sociaux, et des infrastructures et logements résistants aux changements climatiques avaient été construits à Sofala (Mozambique) au moyen d'un ensemble de mesures incitatives, y compris en matière de renforcement des capacités, de diffusion des connaissances, d'élaboration de partenariats et de législation. ONU-Habitat avait été en mesure d'apporter une valeur ajoutée aux projets par son expérience des approches intégrées en matière de logement et d'urbanisation.

32. Au cours du vaste débat qui a suivi, un certain nombre de représentant(e)s ont souligné l'importance, la pertinence et l'urgence du sujet, ainsi que l'opportunité de la convocation de la présente session du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s. Il a été admis que le problème posé par la fourniture de logements convenables se manifestait à tous les niveaux (local, national, régional et mondial) et que sa résolution passait par le recours à un large éventail de solutions variées en fonction de l'échelle et du contexte. Plusieurs représentant(e)s ont reconnu le rôle important que devait jouer ONU-Habitat dans la diffusion des informations et dans le soutien à l'action en la matière et l'offre d'orientations y afférentes. Beaucoup ont réitéré l'engagement de leur pays à collaborer avec des partenaires pour lutter contre la crise du logement, laquelle touchait toutes les parties du monde mais avait été plus durement ressentie dans certaines régions et à certains endroits. Plusieurs ont

replacé l'accomplissement de cette tâche au sein du contexte plus large d'engagements mondiaux tels que la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tou(te)s, sûrs, résilients et durables).

33. Plusieurs représentant(e)s ont inscrit la discussion dans le contexte plus large de la nature et de la fonction du logement. Le logement n'était pas seulement un droit humain fondamental, c'était aussi une pierre angulaire du développement durable, de la justice et de l'équité sociales, de la dignité humaine et de la protection de l'environnement, y compris la résilience aux changements climatiques. Le concept de logement décent ne visait pas uniquement l'abri physique, mais comprenait également des éléments relatifs à la sécurité, à l'accès aux services de base, à la participation à la vie de la communauté, à la santé et à l'emploi. Un logement décent était essentiel pour bénéficier d'un emploi sûr et stable, réduire la pauvreté et parvenir à l'égalité des genres et à une bonne gouvernance.

34. Les problèmes de grande ampleur rencontrés en matière d'établissements urbains en général et de logement en particulier étaient largement admis. Le nombre important et croissant de personnes dans le monde qui n'avaient pas accès à un logement décent ou qui vivaient dans des établissements informels était inacceptable. Le logement n'était qu'un aspect des nombreux défis rencontrés en matière d'établissements urbains, parmi lesquels figuraient l'insuffisance des services de base, la surcharge et le manque de coordination des systèmes de transport, la pollution et les troubles civils. L'exode rural intensifiait l'augmentation des populations urbaines, les taux de croissance urbaine dépassant alors souvent les capacités des politiques et des mécanismes existants de planification urbaine. En outre, ces défis s'inscrivaient dans le contexte mondial de la dégradation croissante de l'environnement, des changements climatiques, de la pollution, de la pauvreté et des conflits et ne pouvaient être résolus indépendamment de ces questions primordiales. La complexité de la question était déconcertante et de nombreux pays se heurtaient au défi logistique de la mise en œuvre d'une politique urbaine nationale au niveau local.

35. La question du logement convenable comprenait une forte dimension régionale. En Afrique, l'urbanisation rapide et l'expansion des taudis qui avait suivi avaient posé des problèmes de gouvernance, ce qui avait causé de l'insécurité et entraîné des déplacements de population, ainsi que de la pollution et une détérioration de l'environnement. Un représentant a mentionné les problèmes particuliers rencontrés par les petits États insulaires en développement, qui devaient faire face au double défi des changements climatiques et d'un accès limité au financement et éprouvaient des difficultés considérables à construire des logements résistants aux changements climatiques.

36. Plusieurs représentant(e)s ont fait remarquer qu'il fallait davantage de données pour cerner l'ampleur et la nature du problème du logement, établir des niveaux de référence pour mesurer les progrès futurs et définir les priorités afin d'orienter les interventions futures. Or, il fallait pour cela introduire davantage de clarté et de précision dans les définitions et les autres paramètres, afin de permettre une collecte de données cohérente d'un pays et d'une région à l'autre. Il importait également de quantifier la rentabilité (économique et sociale) des investissements dans le domaine du logement, afin d'encourager la mobilisation de financements provenant de sources diverses. À cette fin, il fallait mettre en place des observatoires spécialisés et des modalités de collecte de données. La transition numérique des systèmes de planification et de gestion urbaines ouvrait une voie prometteuse. Une représentante du secrétariat a déclaré que, conformément à son mandat, ONU-Habitat avait travaillé sur la définition des termes « taudis », « sans-abri » et « logement inadéquat » qui serviraient de fondement pour cartographier la diversité régionale, afin de mieux cibler ses travaux et de déterminer le point de départ des mesures à prendre.

37. En ce qui concernait les solutions au problème du logement, un consensus s'était dégagé sur le fait que des mesures universelles ne conviendraient pas, compte tenu des variations considérables entre les différents contextes locaux et du besoin de mener une action adaptée à chaque situation. Les participant(e)s ont également reconnu qu'il importait d'adopter des approches novatrices pour relever les défis complexes qu'ils rencontraient et d'échanger les meilleures pratiques lorsque des solutions avaient fait leurs preuves. Par ailleurs, il a été convenu que l'amélioration de l'accès à un logement convenable n'était pas seulement une question d'offre mais supposait de tenir compte de considérations qualitatives et quantitatives. À cet égard, il fallait appliquer un large éventail d'interventions et de mesures publiques pour répondre aux divers besoins des populations urbaines, dans le cadre de politiques nationales de logement cohérentes qui tiennent compte des aspects sociaux, économiques, culturels, éducatifs et sanitaires de la vie urbaine. Afin de remédier à l'ampleur du déficit en matière de logements, il importait de mieux utiliser les bâtiments existants, y compris les bâtiments commerciaux désaffectés, et de construire de nouveaux logements. Des méthodes de construction novatrices devenaient de plus en plus disponibles et permettaient de réduire le coût de construction des logements.

38. Il convenait de répondre aux différents types de besoins en matière de logement, y compris les modèles propres au marché locatif et à l'accès à la propriété des ménages. L'accessibilité du logement devrait être alignée sur les ressources dont disposaient les ménages à faibles ou moyens revenus. La démographie sociale, telle que le profil d'âge et la présence de personnes déplacées au sein de la population, devrait également être prise en compte. Un autre exemple concernait les cas dans lesquels les étudiant(e)s diplômé(e)s ou les travailleur(se)s migrant(e)s représentaient un pourcentage important de la population urbaine : une proportion élevée de logements locatifs pourrait alors être nécessaire.

39. Il importait également de reconnaître le rôle central de la gestion des terres dans la question du logement, et les questions relatives à la sécurité des droits fonciers et à la propriété étaient des aspects cruciaux de la planification et de la politique urbaines. Les habitant(e)s concerné(e)s par les politiques devaient être associés à leur élaboration, afin de veiller au respect du principe de responsabilité et à l'acceptation par toutes les parties prenantes. Conformément aux priorités actuelles et aux objectifs de développement durable, les aspects liés à l'environnement et aux changements climatiques devaient également être pris en compte dans le cadre de la création ou de l'amélioration de logements. L'efficacité énergétique était un élément essentiel de tout projet de création de logements.

40. Le traitement de la question des taudis et des établissements informels était un problème particulièrement complexe, compte tenu des dynamiques humaines, sociales, foncières, économiques et culturelles en jeu. Dans la mesure du possible, l'amélioration des conditions de vie des personnes qui vivaient dans la pauvreté devait être réalisée de préférence par une amélioration des établissements existants mal desservis et socialement défavorisés, plutôt que par leur démolition et la réinstallation de leurs habitant(e)s.

41. L'ampleur et la complexité du problème du logement rendaient nécessaire la participation d'un large éventail de parties prenantes et d'entités qui puissent contribuer à la solution par leurs compétences et valeur ajoutée distinctes. Nombre de ces entités œuvraient au niveau local sous l'orientation générale des autorités nationales, des pouvoirs considérables étant délégués aux municipalités et aux administrations locales. L'élimination des goulets d'étranglement administratifs et systémiques était cruciale. Les acteurs concernés pouvaient comprendre des sociétés de logement social, des organisations locales, des entreprises de construction et des prestataires du secteur privé et des institutions de financement et de crédit hypothécaire. Par ailleurs, la nature multidimensionnelle du problème du logement devrait entraîner la participation d'entités et d'organisations d'autres secteurs, tels que la santé, la gestion territoriale, l'environnement, l'approvisionnement en eau et en électricité et les transports. Une direction forte devait être imprimée à l'échelle nationale pour permettre à un tel système de fonctionner efficacement, notamment au moyen de la législation (par exemple, une loi sur le logement ou sur les loyers abordables), de la réglementation et de l'élaboration de politiques et de stratégies. Le logement devrait faire partie intégrante de l'élaboration de la stratégie nationale.

42. Un représentant d'une organisation ayant le statut d'observatrice a formulé une observation sur la valeur des plateformes des professionnel(le)s du logement urbain en tant qu'instances multipartites à l'appui de l'obtention des résultats ambitieux demandés par l'Assemblée d'ONU-Habitat dans ses résolutions 2/2 et 2/7. Les expériences menées en Amérique latine et dans les Caraïbes avaient démontré la valeur de telles plateformes, qui s'étaient récemment répandues dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et étaient en cours de constitution dans la région de l'Asie et du Pacifique et en Afrique subsaharienne. L'équipe spéciale chargée du secteur informel, créée sous les auspices de l'Alliance des villes, était une autre plateforme mondiale multipartite qui visait à mettre en œuvre des initiatives de transformation des taudis. De telles approches de développement collectif et centré sur la population donnaient la possibilité de trouver des solutions durables et modulables à la crise du logement urbain. Une autre représentante d'une organisation ayant le statut d'observatrice a présenté des informations sur les travaux de son organisation et a indiqué que celle-ci œuvrait en partenariat avec les États Membres et ONU-Habitat dans le but de parvenir à un logement décent pour toutes et tous, ce qui constituait un pilier central de la réalisation des objectifs d'équité, de développement humain et de réduction de la pauvreté. Elle a demandé que davantage de ressources et un degré plus élevé de priorité soient accordés à la fourniture de logements convenables et abordables, afin de combler le profond fossé qui existait en matière d'appui financier au service des solutions de logement dans les pays émergents et en développement.

43. Une importance particulière a été accordée à la question du financement à tous les niveaux, depuis les marchés locaux du logement et l'accès des ménages au financement jusqu'aux besoins techniques et en ressources des administrations locales et aux besoins financiers nationaux pour lutter contre la crise du logement. En ce qui concernait l'allocation au niveau international de ressources au secteur du logement, il était essentiel que la communauté mondiale redouble d'efforts pour offrir des mécanismes de financement novateurs et de nouveaux modèles de coopération technique, afin d'aider

les pays en développement à traiter la question du logement. Il était nécessaire d'adopter une approche globale intégrant le financement du logement aux infrastructures, aux transports, aux services publics et à l'emploi, afin de garantir un développement inclusif et durable. Des modèles d'investissement alternatif, tels que les modèles économiques circulaires et les groupes d'investissement et d'épargne au niveau local, étaient indispensables pour fournir des solutions de logement durables. Le partenariat entre l'Union européenne et l'Afrique en matière de logement abordable a été cité comme exemple d'un mécanisme qui permettait de canaliser les financements dans la direction voulue. Parmi les autres mesures jugées prometteuses figuraient la diversification de l'offre de produits financiers et l'introduction d'instruments et de mécanismes qui visaient à encourager et à sécuriser l'épargne et l'investissement à long terme dans le secteur du logement. En outre, la fourniture d'un appui à des projets de développement social au niveau national, combinée à des projets de fourniture de services de base dans les villes rurales et intermédiaires, pourrait contribuer à réduire la pression sur les villes et à préserver les composantes environnementales des systèmes de logement.

44. Aux niveaux national et infranational, il importait de trouver un équilibre entre les investissements publics et privés, compte tenu du fait que les solutions fondées sur les forces du marché ou le secteur privé ne suffiraient pas à garantir un développement équitable. Parmi les mesures de politique générale qui pourraient être adoptées figuraient des avantages fiscaux ou des subventions à l'appui de mesures socialement bénéfiques, telles que des projets de logements abordables ou des politiques de loyers sociaux pour aider les ménages à faible revenu. La garantie d'un logement décent et abordable aux personnes à faible revenu constituait un défi central en matière de politiques auquel faisaient face tous les pays, en particulier les pays en développement. Les banques et les institutions financières étaient d'importantes sources de financement pour les projets de logement, ainsi que pour les investissements des communautés et des ménages. Il fallait que, dans le cadre des processus de construction des logements, soit envisagé le recours à des matériaux locaux, durables et abordables, ce qui profiterait à l'économie locale et augmenterait les perspectives d'emploi. La construction de logements prêts à l'emploi selon une conception normalisée permettrait de réaliser des économies d'échelle.

45. Un représentant d'une organisation ayant le statut d'observatrice a mis l'accent sur deux questions qui, selon lui, revêtaient une importance primordiale dans le débat sur le logement. Tout d'abord, les expulsions forcées et la démolition de propriétés allaient à l'encontre du développement durable et menaçaient le parc de logements existant. Il fallait élaborer des principes et des directives dans le but de surveiller et de prévenir les expulsions forcées et encourager les efforts déployés par la société civile pour s'associer aux administrations locales en vue de lutter contre les expulsions forcées. Deuxièmement, il fallait promouvoir les formes non spéculatives de logement et de régimes fonciers, en tant que solutions socialement justes et écologiquement durables de remplacement des modèles de logement fondés sur le marché. Les communautés et les acteurs de la société civile devaient, par principe, être reconnus comme pairs dans le cadre du développement et de la gestion des terres et des logements, afin de contrebalancer les effets négatifs qui pourraient résulter de l'adoption d'approches axées sur le marché.

46. Un autre représentant d'une organisation ayant le statut d'observatrice a déclaré que, malgré le besoin apparent et urgent de financement destiné à des logements abordables dans toute l'Afrique, le manque de projets en ce sens pouvant être financés constituait un défi majeur pour le secteur des banques de financement et de développement. Il fallait adopter une approche souple qui tienne compte à la fois de la demande et de l'offre, étant donné les variations du marché du logement et de la définition de l'accessibilité financière dans la région.

47. Un représentant du secrétariat, répondant à une question sur le manque de financement destiné au logement que recevait l'Afrique, a déclaré qu'à quelques exceptions près, les donateurs bilatéraux n'accordaient pas la priorité au logement, d'où la pénurie de programmes de logement ciblés et axés sur les pays. Par ailleurs, l'un des plus grands bailleurs de fonds du secteur du logement, la Banque européenne d'investissement, ciblait les investissements en Europe, conformément à son mandat, ce qui faussait quelque peu les données sur le financement à l'échelle régionale. En Afrique, une grande partie du financement était consacrée aux politiques du logement et aux stratégies financières plutôt qu'à opérer des changements systémiques plus importants et à fournir des logements, ce qui supposerait des niveaux de financement plus élevés.

48. De nombreux représentant(e)s ont détaillé les mesures prises au niveau national dans leur pays pour lutter contre la crise du logement et encourager la fourniture de logements convenables et abordables. Parmi les mesures et les efforts déployés au niveau national en matière de logement, en particulier en ce qui concernait la fourniture de logements convenables et abordables, figuraient la création de programmes de construction de logements, conformément à des objectifs à long terme ; la mise en place d'infrastructures d'appui, telles que des services de base et des systèmes de transport

améliorés ; la promulgation d'une législation visant à garantir la sécurité des droits fonciers ; la mise en œuvre de programmes de logements sociaux ; l'introduction de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique et des constructions écologiques et adaptées au climat ; la numérisation et la rationalisation des procédures d'achat de logements ; l'octroi de crédits pour faciliter l'accès au logement. Les représentant(e)s ont cité l'amélioration et la rénovation des taudis comme constituant une priorité particulière. Diverses modalités ont été décrites qui visaient à stimuler l'amélioration des établissements informels, y compris une collaboration avec le marché de la construction et les organisations à but non lucratif et l'octroi de titres pour sécuriser les droits fonciers, en particulier pour les personnes vulnérables telles que les femmes ou les personnes en situation de handicap.

49. Dans plusieurs cas, l'habitat humain avait été intégré en tant que question transversale dans les processus nationaux de planification stratégique et d'élaboration des politiques. Les questions de l'hébergement et du logement étaient souvent considérées à travers le prisme de principes tels que l'inclusion, l'équité et le respect de la dignité humaine et une priorité élevée était accordée aux communautés vulnérables et marginalisées, aux pauvres et aux travailleur(se)s du secteur informel. Un représentant a déclaré que son gouvernement collaborait avec des communautés locales, des peuples autochtones et des personnes d'ascendance africaine afin d'intégrer des connaissances traditionnelles dans la planification urbaine. Un autre représentant a indiqué que son gouvernement avait pour objectif d'opérer une transition urbaine juste vers des villes plus vivables et inclusives qui offrent une qualité de vie élevée, notamment par la fourniture de logements convenables. Un autre encore a présenté un nouveau programme national qui visait à créer des communautés intégrées et durables composées d'espaces verts, de centres sociaux et de débouchés commerciaux.

50. La représentante d'une municipalité a déclaré que les administrations municipales et locales étaient plus proches des populations et jouaient un rôle clef dans la gouvernance mondiale et la réalisation des objectifs de développement durable liés aux établissements humains. Afin de traiter les questions liées au logement, il fallait des politiques publiques adaptées aux spécificités locales pour que les autorités puissent remédier aux inégalités et vulnérabilités territoriales et accroître la résilience des communautés. Les villes jouaient un rôle important en tant qu'acteurs stratégiques de l'inclusion sociale, de la protection de l'environnement, de l'atténuation des changements climatiques et de l'intégration du logement dans la question de l'accès aux soins de santé et à l'éducation. La ville de la représentante avait pour objectif d'augmenter le nombre de logements sociaux destinés aux groupes vulnérables et de rendre les logements plus abordables par le recours à des méthodes de construction plus économiques et écologiques. Les défis rencontrés par sa ville étaient communs à de nombreuses grandes villes, c'est pourquoi la collaboration et l'échange des meilleures pratiques pouvaient contribuer à la fourniture de logements convenables à l'échelle mondiale.

51. Une représentante du secrétariat a résumé les exposés et les débats au titre de ce point de l'ordre du jour. Elle a noté que les représentant(e)s des différentes régions avaient préconisé des approches diverses, ce qui soulignait la nécessité d'adapter les solutions en fonction des contextes. Afin d'obtenir le plus grand impact, il importait d'associer différents secteurs et divers types d'intervention dans des cadres de politique générale adaptés, de manière à assurer une mise en œuvre efficace sur le terrain. Les interventions menées par plusieurs pays avaient montré qu'il fallait comprendre la manière dont différentes stratégies s'inscrivaient dans des systèmes de logement plus larges, en tenant compte des bénéficiaires à privilégier. Il convenait également de réfléchir à la meilleure façon de se détourner des interventions axées sur des projets pour effectuer une transition vers des analyses et des prévisions au niveau des systèmes et, à terme, opérer une transformation systémique, urbaine, territoriale, socioéconomique et écologique, ainsi qu'à la façon de transposer à plus grande échelle les initiatives prometteuses, afin qu'elles remédient aux carences systémiques.

52. Un autre thème récurrent, selon la représentante du secrétariat, concernait la manière de faire en sorte que le débat ne porte plus uniquement sur les considérations d'offre mais également les questions de besoins et de demande. La gestion des terres et l'aménagement du territoire étaient des éléments essentiels d'une approche fondée sur les besoins et la demande. D'autres points importants avaient été abordés au cours du débat, notamment l'importance des mesures d'appui budgétaires et fiscales qui favorisaient les modes de financement novateurs ; l'intégration de la résilience face aux changements climatiques, ce qui revêtait une importance particulière pour les petits États insulaires en développement ; la prise en compte des mouvements de population et des migrations ; le renforcement des capacités des pouvoirs publics locaux et régionaux à traduire la politique nationale en actions au niveau local ; l'échange des connaissances, l'établissement de relations et la réalisation d'analyses en vue de déterminer ce qui fonctionnait ou non et la reconnaissance des liens et des convergences entre les programmes nationaux et internationaux et les travaux d'ONU-Habitat ; la collecte d'informations qualitatives et quantitatives pour approfondir la compréhension de la situation actuelle et éclairer les interventions futures ; la reconnaissance de la place du logement au sein d'autres programmes plus larges, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, au regard des

changements climatiques et de l'atténuation des catastrophes et dans le cadre du nexus action humanitaire-développement-paix. En conclusion, la représentante a prié le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s de lui faire part de ses observations sur l'orientation de ses travaux futurs, en vue de la présentation d'un rapport à l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa troisième session, en 2029.

53. En conséquence, le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s a débattu de la voie à suivre sur la base de la documentation fournie et de l'examen approfondi du point de l'ordre du jour. La proposition de former des sous-groupes chargés d'examiner de manière thématique et plus approfondie les résultats du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s a été accueillie favorablement. Parmi les options de thème proposées par une représentante figuraient les politiques et pratiques relatives aux établissements informels ; le recours à l'innovation et à des matériaux durables dans la construction de logements ; la prise en compte dans les politiques de logement de considérations relatives à la résilience et aux changements climatiques ; l'accès aux terres et la sécurité d'occupation ; les modalités de financement pour améliorer les taudis et fournir des logements ; la formulation de définitions et la collecte et le suivi des données. Une autre représentante a déclaré qu'il importait de faire entendre les voix de la société civile et des organisations non gouvernementales dans le débat, étant donné le rôle qu'elles jouaient dans la mise en œuvre au niveau local. Un autre représentant a estimé qu'une discussion thématique plus approfondie au sein des sous-groupes pourrait utiliser comme base les sept éléments énoncés par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels dans son observation générale n° 4 de 1991 sur le droit à un logement suffisant, à savoir la sécurité légale de l'occupation, l'existence de services, matériaux, équipements et infrastructures, la capacité de paiement, l'habitabilité, la facilité d'accès, l'emplacement et le respect du milieu culturel. La réactivité aux changements climatiques et l'existence de mécanismes de mesure et de suivi pourraient compléter les éléments susvisés. Une autre représentante a déclaré que d'autres éléments qui méritaient d'être pris en considération dans le cadre d'une approche multidimensionnelle comprenaient le financement, l'accès aux terres, la planification et la gestion urbaines, la résilience et la prévention des catastrophes naturelles. Un représentant a proposé de suivre un processus par étapes, dans le cadre duquel le nombre, la composition, le calendrier éventuel et le mandat des sous-groupes proposés seraient d'abord examinés.

54. La Directrice exécutive a répondu aux questions soulevées au cours du débat et a abordé leurs incidences sur les travaux futurs du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s dans le contexte de la mise en œuvre de la résolution 2/7, du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 et du programme de travail connexe, y compris les travaux normatifs du Programme et ses activités régionales. Elle a rappelé que, dans sa résolution 2/7, l'Assemblée d'ONU-Habitat avait décidé d'examiner, à sa troisième session, les recommandations du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée et d'envisager son rapport comme base potentielle pour l'élaboration de directives visant à accélérer les progrès vers la réalisation de l'accès universel à un logement sûr, durable, convenable et abordable. Le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s devait donc cibler la collecte d'informations qui lui permettraient de s'acquitter au mieux de son mandat. Il conviendrait de commencer par mettre à jour la définition des termes « taudis » et « établissement informel », étant donné que la définition actuelle utilisée par ONU-Habitat était rédigée sous l'angle du ménage plutôt que de l'établissement. Il fallait adopter une nouvelle approche qui tienne compte de l'innovation dans la construction de logements, de la durabilité, de la résilience, de l'empreinte écologique et de l'atténuation des changements climatiques. La résolution des questions relatives à l'accessibilité et aux droits fonciers était cruciale pour assurer la résilience des établissements informels et la fourniture de logements convenables. Le caractère abordable avait également une importance primordiale, non seulement en ce qui concernait les matériaux et les technologies de construction, mais également au regard de l'acquisition des terres, qui étaient généralement l'un des intrants les plus coûteux dans le cadre de l'accès au logement. D'une manière générale, il fallait mener des recherches pour réduire l'écart entre le prix des logements et le montant que les gens pouvaient réellement se permettre de dépenser à cette fin, par exemple au moyen de progrès technologiques, de subventions, de prêts, de la régulation du marché et de mesures incitatives pour promouvoir des logements abordables.

55. En ce qui concernait la collecte de données pour la prise de décisions, un certain nombre d'idées avaient été avancées durant la session en cours. Il convenait de noter que l'Appel à l'action du Caire issu de la douzième session du Forum urbain mondial contenait la promotion des efforts de collaboration en vue de la coproduction de données et de recherches entre les parties prenantes pertinentes et la création de coalitions pour donner des moyens d'agir aux acteurs locaux. La Plateforme des professionnels du logement urbain et l'équipe spéciale chargée du secteur informel ont été mentionnés comme des cadres institutionnels susceptibles de contribuer à la formation de coalitions, par l'utilisation de données et de recherches pour générer un impact, par l'échange de

connaissances et de compétences et par la promotion de mesures adaptées au contexte régional. L'obtention de financements pour la réalisation de projets de logements abordables était une autre activité pour laquelle était nécessaire la collaboration entre de multiples acteurs, afin de canaliser les fonds depuis le niveau international vers les niveaux national et local, y compris les institutions financières régionales, les administrations locales, les services de développement urbain et de logement, la société civile et d'autres organisations locales. Le rôle d'ONU-Habitat découlait notamment de ses compétences fédératrices et de sa collaboration avec les parties prenantes en vue d'améliorer ses activités sur le terrain, et de faire le bilan sur les contributions actuellement disponibles et les contributions supplémentaires voulues pour accroître l'efficacité de l'architecture financière internationale.

56. Le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s a pris note des documents présentés au titre du point 3 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

IV. Mise au point d'un cadre permettant de mesurer l'adéquation du logement dans divers contextes nationaux et locaux et de faire rapport à ce sujet

57. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s était saisi du rapport de la Directrice exécutive sur la mise au point d'un cadre permettant de mesurer l'adéquation du logement dans divers contextes nationaux et locaux et de faire rapport à ce sujet (HSP/OEWG-H.2024/4) et de l'examen des éléments existants et des options pour la mise au point d'un cadre permettant de mesurer l'adéquation du logement dans divers contextes nationaux et locaux et de faire rapport à ce sujet (HSP/OEWG-H.2024/INF/3).

58. Présentant ce point, la Directrice exécutive a déclaré que la résolution de la crise du logement nécessitait la mise au point d'un cadre global pour mesurer et contrôler l'adéquation du logement. Depuis plusieurs décennies, ONU-Habitat avait mené des travaux fondamentaux sur les indicateurs en matière de logement, par exemple dans le cadre du Programme d'indicateurs du logement, du Programme des Nations Unies pour le droit au logement et du Programme d'indicateurs urbains. Ces efforts avaient permis d'établir des indicateurs clés alignés sur le programme d'ONU-Habitat et de créer ainsi une base de référence pour le suivi mondial du logement. Toutefois, il manquait encore un cadre adapté pour mesurer l'adéquation du logement dans divers contextes nationaux et locaux et faire rapport à ce sujet. Malgré l'inclusion d'indicateurs qui pourraient être liés aux sept composantes d'un logement convenable dans les cadres mondiaux existants, tels que les objectifs de développement durable, la couverture de ces composantes demeurait inégale, certains éléments recevant une attention particulière tandis que d'autres étaient encore insuffisamment étudiés. Il importait d'adopter une approche plus large qui soit propre au logement pour relever pleinement les défis dans ce domaine.

59. La Directrice exécutive a ajouté que le cadre proposé complétait la mesure de l'adéquation du logement par l'inclusion de plusieurs dimensions cruciales ayant une influence sur les résultats en matière de logement, y compris le contexte, à savoir les circonstances locales et nationales qui avaient eu une influence sur les défis en matière de logement ; certains facteurs, y compris les conditions macroéconomiques, le rôle des terres, l'urbanisme, l'accès au financement, la disponibilité et la composition du parc de logements, la protection sociale et les conflits ; les politiques, stratégies ou réglementations qui avaient eu un impact direct sur l'adéquation du logement. La prise en compte des facteurs comprendrait la reconnaissance de la manière dont leur influence variait selon les contextes locaux et les perspectives qu'ils ouvraient dans le traitement des causes profondes des crises du logement. L'objectif du cadre de suivi serait de fournir une vue d'ensemble du caractère convenable du logement. Par l'intermédiaire de cette fonction, le cadre contribuerait à recenser les lacunes dans les efforts de suivi locaux et nationaux et s'adapterait aux divers contextes nationaux et locaux. Le but n'était pas d'alourdir la charge de travail des pays en matière de communication de données mais de fournir une structure globale et souple pour articuler les indicateurs et les défis existants. Le cadre aurait pour but d'associer les défis en matière de logement à des réponses de politique générale concrètement applicables. La Directrice exécutive a invité le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à se pencher sur le cadre, à examiner ses éléments clés et à donner des orientations pour que le secrétariat puisse le perfectionner davantage. Elle a conclu en déclarant que la question devrait être examinée en lien avec le plan stratégique pour la période 2026-2029, qui devait être assorti de résultats concrets et réalisables mais suffisamment ambitieux et qui puissent être clairement définis et suivis.

60. Une représentante du secrétariat a présenté un exposé sur la mise au point d'un cadre permettant de mesurer l'adéquation du logement dans divers contextes nationaux et locaux et de faire rapport à ce sujet. Après avoir fourni un résumé des efforts internationaux précédemment déployés

pour assurer le suivi de l'adéquation des logements, elle a donné un aperçu des cadres de suivi existants qui comprenaient des critères relatifs au logement, tels que les objectifs de développement durable du Programme 2030, le Nouveau Programme pour les villes, qui mettait l'accent sur un logement convenable, sûr et abordable, sur la réduction des taudis et sur le droit au logement, et le cadre mondial de suivi des zones urbaines, qui comprenait des indicateurs spatiaux, non spatiaux et qualitatifs pour suivre l'urbanisation durable par l'harmonisation des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes. Malgré ces efforts, de nombreux problèmes cruciaux en matière de logement n'étaient pas encore été traités de manière intégrée et des lacunes apparaissaient au niveau des cadres, des indicateurs et des systèmes. Le cadre proposé de suivi du logement a donc été structuré en fonction de quatre éléments clefs. Tout d'abord, les évaluations de l'adéquation du logement mesureraient cet indicateur au moyen des sept composantes essentielles établies par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et l'observation générale n° 4 connexe, auxquelles s'ajouterait la durabilité, dans un cadre souple qui donnerait la priorité aux besoins fondamentaux et serait adapté à l'évolution des contextes nationaux. Ensuite, le contexte dans lequel s'inscrivait le logement convenable fournissait des indicateurs contextuels tels que la démographie, l'urbanisation et l'inégalité, ce qui permettait d'ancrer les évaluations de l'adéquation du logement dans les réalités socioéconomiques de chaque pays. Troisièmement, les facteurs de l'adéquation du logement recouvraient des éléments tels que l'économie, l'urbanisme et la gouvernance, ce qui permettait de découvrir les causes profondes de l'inadéquation du logement et de guider l'élaboration de politiques stratégiques fondées sur des données probantes. Enfin, les éléments constitutifs d'une politique du logement permettaient l'évaluation qualitative de celle-ci, ce qui ouvrait la voie à des comparaisons globales, à des analyses comparatives et à l'adoption de meilleures pratiques, par l'association d'éléments de la politique à des résultats mesurables en matière de logement. En conclusion, la représentante du secrétariat a fait un résumé des principales composantes de chacun des quatre éléments du cadre proposé.

61. Une autre représentante du secrétariat a complété l'exposé par d'autres observations. Elle a déclaré que la discussion menée au titre du point 3 de l'ordre du jour avait clairement mis en évidence qu'il fallait combler les lacunes en matière de suivi de l'adéquation du logement. Néanmoins, il était possible de s'appuyer sur les efforts déployés précédemment et de tirer parti de méthodes et d'approches novatrices pour recueillir et suivre les données de manière plus efficace. Parmi les nouveaux outils numériques figuraient ceux mis au point par l'Accélérateur des innovations technologiques urbaines des Nations Unies, qui était situé à Hambourg (Allemagne) et aidait les pouvoirs publics locaux et nationaux à élaborer des stratégies de villes intelligentes, et le Building and Establishment Automated Mapper (outil de cartographie automatisée des bâtiments et des établissements), qui permettait de repérer et de cartographier les établissements informels au moyen de l'imagerie satellitaire. Dans ce contexte, le secrétariat priait le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s de fournir des orientations sur les conditions préalables et fondements indispensables à l'application efficace d'un cadre de suivi du logement convenable et sur les pratiques et mécanismes existants qui pourraient être adaptés pour apporter une valeur ajoutée à un tel cadre. Des orientations étaient également demandées au sujet des diverses considérations à prendre en compte dans le cadre du contrôle de l'adéquation du logement, y compris la recherche de l'équilibre le plus efficace entre l'exhaustivité et la sélectivité, entre le besoin d'un cadre de suivi comparatif à l'échelle mondiale et celui tout aussi important d'une approche spéciale et adaptée au contexte et entre l'application de méthodes traditionnellement établies et l'introduction d'innovations et de technologies d'avant-garde pour assurer le suivi du logement convenable. Les données axées sur la prise de mesures constituaient une priorité et le secrétariat demandait de nouvelles orientations sur la manière de veiller à ce que le suivi du logement convenable soit réellement utile en vue d'interventions réalisables dans le cadre de politiques et de programmes de logement convenable et à ce que les impacts et les résultats soient correctement contrôlés et suivis.

62. Au cours du débat qui a suivi, les participant(e)s sont convenus de l'importance du cadre proposé. Une connaissance insuffisante du parc de logements et des besoins en matière de logement entravait fortement les capacités des acteurs à mettre en œuvre des programmes ciblés de fourniture de logements convenables et abordables. Un cadre bien structuré pour mesurer l'adéquation du logement dans divers contextes nationaux et locaux et faire rapport à ce sujet était essentiel pour faire en sorte que les interventions répondent aux besoins des populations les plus vulnérables. Il importait de reconnaître que le manque de données adaptées était un problème mondial, qui touchait à la fois les pays développés et les pays en développement. Une représentante a déclaré que l'élaboration du cadre devrait se dérouler de manière inclusive avec la participation active des communautés.

63. En ce qui concernait les éléments proposés pour le cadre, plusieurs représentant(e)s se sont déclaré(e)s favorables à l'approche proposée par le secrétariat. L'accent mis sur des éléments clefs tels que l'accessibilité financière, l'accessibilité et l'adaptation aux exigences culturelles garantirait que le

cadre contribue à donner la priorité à des solutions de logement inclusives et centrées sur l'être humain. Un représentant a déclaré que l'intégration de divers facteurs permettait une approche globale de la fourniture d'un logement convenable et permettait de garantir que les politiques du logement ne soient pas seulement alignées sur les normes mondiales mais puissent également s'adapter aux réalités locales et favoriser ainsi des interventions sur mesure et efficaces qui ne soient pas uniquement motivées par le profit. Un autre représentant a estimé que l'indicateur relatif à l'accès aux services de base ne devrait pas être limité aux personnes qui vivaient dans des établissements informels mais devrait s'appliquer à l'ensemble de la population. Il a également souligné que les propositions relatives aux politiques du logement public étaient trop restrictives et peu pratiques et a exhorté le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à proposer des ajouts qui permettent de remédier à ces lacunes. En outre, le Nouveau Programme pour les villes avait déjà mis en place des mécanismes de communication de données sur les politiques du logement et il serait utile de vérifier les synergies avec les outils existants avant de créer un cadre supplémentaire de communication de données.

64. S'agissant du recours à des outils novateurs pour la collecte de données, il a été reconnu que les nouveaux outils numériques, tels que ceux mis au point par l'Accélérateur des innovations technologiques urbaines des Nations Unies, pourraient s'avérer très utiles pour suivre la situation des établissements informels dans les quartiers et les régions et ONU-Habitat était encouragé à tirer davantage parti des technologies numériques à cette fin. Une représentante a cité l'observatoire des villes de son pays comme exemple d'outil qui pourrait être utilisé pour recenser les zones prioritaires, orienter les interventions vers les endroits qui en avaient le plus besoin et suivre l'impact. Elle s'est également dite favorable à la collecte de données ventilées, par exemple en fonction du genre, de l'âge, de l'appartenance ethnique et de la situation géographique, afin d'améliorer la précision du suivi et de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. Elle a souligné qu'il importait de renforcer les capacités techniques des pouvoirs publics locaux et nationaux à utiliser les outils disponibles.

65. Un représentant a déclaré que le cadre ne pourrait être efficace que si l'on savait clairement ce qui était mesuré. Il fallait donc mener des travaux supplémentaires pour convenir de la définition des paramètres clefs, tels que l'accessibilité financière. Cela posait des défis considérables, étant donné les grandes variations de ce qui pouvait être considéré comme un logement abordable au niveau individuel, local ou national. Il existait diverses méthodes pour calculer l'accessibilité financière, notamment l'approche du revenu résiduel, et il conviendrait de les étudier plus avant. Les définitions de l'emplacement, de l'accessibilité et de l'espace du logement devaient également être clarifiées et précisées. Là encore, ces concepts variaient souvent en fonction du contexte culturel ou régional, ce qui compliquait encore leur définition.

66. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé sur les efforts déployés pour établir un ensemble mondial d'indicateurs sur le logement. Il fallait convenir au niveau international d'un cadre statistique intégré pour le logement, en tant qu'outil de comparaison pour transformer les données en informations exploitables qui conduiraient à des améliorations significatives des conditions de logement aux niveaux mondial et local. Le logement couvrait de multiples secteurs et comportait des dimensions économiques, sociales et environnementales. Les indicateurs relatifs au logement faisaient déjà partie des cibles des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes ou étaient utilisés par les pays au niveau national. L'objectif était de réunir tous ces éléments. Le représentant a déclaré qu'ONU-Habitat n'était pas le seul à vouloir mesurer le logement convenable. La communauté statistique internationale s'efforçait également d'améliorer le cadre de suivi des progrès réalisés en matière de logement convenable. La contribution du logement aux performances économiques nationales a été reconnue, mais il était également clair qu'un bon produit intérieur brut ne se traduisait pas nécessairement par des résultats tangibles pour les citoyen(ne)s.

67. ONU-Habitat, en collaboration avec les organismes nationaux de statistique, la Division de statistique, les statisticien(ne)s économiques nationaux(ale)s, les administrations locales, les observatoires des villes et d'autres partenaires, avait œuvré à la sélection ou à la mise au point d'un ensemble minimum d'indicateurs de base sur le logement à suivre au niveau mondial. Les indicateurs possibles relatifs à l'adéquation du logement avaient été regroupés en fonction des sept dimensions du logement convenable, ainsi que d'une huitième catégorie formée par la durabilité. L'objectif était de faire en sorte que, dans la mesure du possible, les futurs indicateurs soient mesurés au moyen de données existantes, telles que les données provenant d'enquêtes et de recensements nationaux. La collecte de données supposerait une collaboration et des partenariats et, autant que possible, ferait appel aux sciences participatives. Il fallait certes que les indicateurs permettent de broser un tableau au niveau mondial, mais il fallait également qu'ils soient pertinents pour les intérêts nationaux et régionaux et les stratégies nationales en matière de logement. Les principales contraintes liées à la mesure de l'adéquation du logement seraient probablement la disponibilité des données et le financement de la mise en œuvre d'un cadre, quel qu'il soit. Le représentant du secrétariat a rappelé que, durant les débats menés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la proposition, accueillie

favorablement, avait été faite de former des sous-groupes pour examiner de manière thématique et plus approfondie les résultats du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s.

68. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentant(e)s ont pris la parole pour souligner qu'il importait de créer un cadre de suivi qui permette de mesurer l'adéquation du logement et les progrès réalisés et d'ajuster au besoin les efforts déployés. L'un d'entre eux a déclaré que le cadre serait utile à l'élaboration de politiques publiques et devrait être utilisé en particulier dans les régions géographiques dans lesquelles se produisait une urbanisation rapide.

69. Il a été relevé que les politiques en matière de logement convenable étaient intrinsèquement liées à d'autres politiques publiques. Un représentant a noté que les indicateurs permettraient de suivre non seulement les efforts déployés au niveau mondial pour fournir un logement convenable mais également l'impact de la mise en œuvre de la politique du logement au niveau national. Un autre a déclaré que chaque pays devrait pouvoir définir un certain nombre de sous-indicateurs au moyen de ses propres techniques de mesure, ce qui lui permettrait d'adapter les indicateurs mondiaux à ses particularités nationales.

70. Plusieurs représentant(e)s ont accueilli avec satisfaction les indicateurs suggérés, en ont proposé de nouveaux ou ont posé des questions supplémentaires. Les questions relatives à la sécurité d'occupation portaient notamment sur la manière de protéger les droits des locataires. Les indicateurs proposés en matière de disponibilité des services comprenaient l'accès à l'éducation, aux services de santé, à l'assainissement et aux infrastructures essentielles, ainsi que la proximité des emplois. Les questions relatives à l'accessibilité financière comprenaient la manière de réduire les coûts de construction sans compromettre la sécurité. Les indicateurs proposés en matière d'habitabilité comprenaient la sécurité, les normes de construction de base, l'absence de substances chimiques dangereuses tels que l'amiante ou de revêtements hautement inflammables, la résistance aux intempéries, une bonne ventilation, la présence d'un accès à l'eau et à l'assainissement et l'efficacité énergétique. Il a été souligné que les indicateurs en matière d'emplacement devaient s'appliquer à la fois aux zones urbaines et aux zones rurales, afin de veiller à ce que ces dernières ne soient pas exclues des éléments de mesure du cadre. En ce qui concernait l'adaptation aux exigences culturelles, certain(e)s représentant(e)s ont estimé que les indicateurs ne devaient pas être trop subjectifs, l'une d'entre eux faisant remarquer qu'il lui était difficile de définir ce concept au niveau international. Les indicateurs proposés en matière de durabilité évoquaient la durabilité des matériaux et produits de construction, l'entretien des bâtiments, la construction écologique, l'économie d'énergie et une meilleure planification. Les représentant(e)s ont également proposé des indicateurs relatifs au renforcement des capacités en matière de planification des politiques urbaines, de planification territoriale et d'accès à l'emploi.

71. Une représentante a proposé de simplifier les dimensions du logement convenable en ramenant à trois le nombre de catégories (quantité, qualité et accessibilité financière), tandis qu'une autre a demandé que soit clarifiée la définition des concepts liés au logement, en particulier en ce qui concernait les éléments d'accessibilité, d'accessibilité financière et de durabilité. Un troisième représentant a indiqué que, dans son pays, certaines définitions relatives au logement étaient inscrites dans la loi. Plusieurs représentant(e)s ont souligné qu'il fallait territorialiser le concept de logement convenable, des éléments tels que le coût du logement variant souvent de manière considérable au sein de chaque pays, en fonction des régions.

72. Une représentante a déclaré qu'il importait de s'intéresser à la tension entre le logement en tant que moteur du développement économique d'une part, et le logement en tant que droit humain d'autre part, compte tenu des préoccupations liées au marché de la location.

73. Plusieurs représentant(e)s ont décrit les mesures prises au niveau national dans leur pays pour améliorer l'adéquation des logements et le suivi à cet égard. Il a été question de l'augmentation du nombre d'unités d'habitation et de la surface habitable par habitant(e) ; de la rénovation des établissements informels et de l'amélioration des taudis ; de méthodes améliorées pour les nouvelles constructions et de la modernisation des infrastructures existantes ; de la promulgation et de la révision de la législation, des politiques, des stratégies et des cadres ; des systèmes de financement, des subventions et des prêts à faible taux d'intérêt ; du suivi, au moyen de recensements nationaux et d'autres enquêtes ; de l'alignement des données issues des recensements nationaux sur le système national d'information sur le logement ; de l'alignement national des normes en matière de logement ; du recours aux technologies et à la transition numérique, par exemple pour gérer les licences des promoteurs immobiliers ; de la création de partenariats au niveau international avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales ; de l'utilisation de technologies vertes et économes en énergie pour rendre les ensembles immobiliers plus résilients et plus conviviaux.

74. Plusieurs représentant(e)s ont souligné les difficultés rencontrées dans leurs efforts pour mesurer le logement convenable, y compris la disponibilité limitée des données et les difficultés liées à la mesure quantitative de certains éléments, tels que l'accessibilité ; les capacités nationales limitées ; le manque de normalisation des concepts aux niveaux national et international ; le fait qu'un pourcentage élevé de logements sociaux atteignait la fin de leur durée de vie utile ; l'inadéquation du système étatique de crédit et de subvention. Plusieurs représentant(e)s ont également déclaré qu'il fallait renforcer les capacités et améliorer les mécanismes et instruments de gouvernance aux niveaux national, infranational, municipal et local. En ce qui concernait le problème de la collecte de données, un représentant a suggéré d'adopter une approche en deux étapes qui donnerait la priorité à la collecte de données générales avant de passer, dans un deuxième temps, à la collecte de données plus détaillées. Une telle approche aiderait les pays en difficulté.

75. Une représentante a indiqué que, compte tenu de l'augmentation de la population mondiale, en particulier dans certaines régions, il n'y avait pas d'autre choix que d'augmenter le parc immobilier global. ONU-Habitat pourrait donc aider les pouvoirs publics nationaux et locaux à recenser leurs besoins actuels et futurs en matière de logement, afin de définir les types de logements requis et leurs emplacements et la manière de remédier à la stigmatisation du logement social. Il convenait d'aider les autorités nationales à produire des données ou à accéder à celles disponibles, à utiliser des approches de modélisation novatrices, à promouvoir la participation du public, afin de comprendre non seulement les besoins mais également les aspirations des différents groupes locaux, et à élaborer des politiques de planification globales et inclusives.

76. Pour ce qui concernait les prochaines étapes, un représentant a mentionné la proposition formulée au cours des débats menés au titre du point 3, qui tendait à former des sous-groupes, et a suggéré que la question du cadre de suivi soit abordée dans le cadre d'un tel sous-groupe. Il a également souligné qu'il importait de diffuser les conclusions du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s.

77. Le représentant d'une organisation ayant le statut d'observateur a salué l'accent mis sur la mesure de l'adéquation du logement et a souligné que les groupes locaux et la société civile avaient une grande expérience de la collecte de données. Il a demandé que soit précisée la façon dont les organisations de la société civile pouvaient participer à la procédure de collecte de données et de renforcement des capacités et dont elles pouvaient continuer à formuler des observations sur le cadre proposé à l'issue de la session en cours. Il a également demandé s'il était possible de formaliser la participation de ces organisations et la façon dont elles pourraient harmoniser leurs efforts avec les activités du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s.

78. En réponse, la représentante du secrétariat a remercié les participant(e)s pour leurs orientations et a noté que certaines définitions et certains concepts devaient être clarifiés et que certains aspects, tels que l'adaptation aux exigences culturelles, pouvaient être difficiles à définir et à mesurer d'un point de vue international. Elle a pris note des recommandations d'examiner d'autres indicateurs sectoriels des politiques publiques, tels que ceux liés à l'éducation et à la santé, de cibler la durabilité et la résilience climatique et d'étudier les implications liées au logement en matière de perspectives d'emploi et de résultats économiques. Compte tenu des observations et des propositions formulées, la représentante a posé la question de l'opportunité d'une révision des sept dimensions du logement convenable déjà en place, de la manière de procéder en ce sens et des conséquences d'une telle révision. En ce qui concernait la dimension territoriale, elle a rappelé l'utilité que pourrait revêtir l'initiative intitulée « Applying the Degree of Urbanization » (Appliquer le degré d'urbanisation), dans le cadre de laquelle ONU-Habitat, l'Union européenne et d'autres partenaires avaient mis au point une méthode pour définir les villes, les agglomérations et les zones rurales en vue d'une comparaison internationale au moyen de méthodes géospatiales.

79. Répondant également aux interventions, la Directrice exécutive a déclaré qu'il était en effet important de déterminer quelles informations pouvaient être collectées et suivies au niveau mondial. Elle a ainsi noté que les organismes de statistique de tous les pays ne seraient pas en mesure d'utiliser le géoréférencement. Elle a souligné l'importance des alliances, comme l'avaient mentionné certains représentant(e)s, et a préconisé que soit envisagée la création de partenariats avec des universités et des instituts de recherche pour renforcer les capacités nationales et donc globales.

80. Le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s a pris note des documents présentés au titre du point 4 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

V. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail d'ONU-Habitat relatif au logement convenable, y compris la lutte contre le sans-abrisme et l'amélioration des taudis

81. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s était saisi des rapports de la Directrice exécutive sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail d'ONU-Habitat relatif au logement convenable, y compris la lutte contre le sans-abrisme et l'amélioration des taudis (HSP/OEWG-H.2024/5) et sur le résumé des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail d'ONU-Habitat relatif au logement convenable, y compris la lutte contre le sans-abrisme et l'amélioration des taudis (HSP/OEWG-H.2024/INF/4).

82. Dans sa déclaration liminaire, la Directrice exécutive a déclaré que l'angle des travaux d'ONU-Habitat avait évolué depuis sa création, passant de la simple construction d'habitations à la prise en compte de l'ensemble du cadre de vie et du logement en tant qu'élément central du développement urbain durable. Le logement constituait le cœur du Nouveau Programme pour les villes et était essentiel à la réalisation des objectifs de développement durable.

83. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail d'ONU-Habitat en matière de logement convenable. Il s'est tout d'abord référé au rapport intitulé « Impact Evaluation of UN-Habitat's Housing Approach to Adequate, Affordable Housing and Poverty Reduction 2008-2019 » (Évaluation de l'impact de l'approche d'ONU-Habitat en matière de logement convenable et abordable et de réduction de la pauvreté de 2008 à 2019), dont les conclusions indiquaient que les activités menées par ONU-Habitat telles que la fourniture de conseils sur les politiques à adopter, les activités de sensibilisation, la gestion des connaissances, l'appui technique, le renforcement des capacités et l'appui à la mise en œuvre avaient contribué à l'augmentation du nombre de logements convenables et abordables, à la réduction de la pauvreté, à un engagement politique accru en faveur d'un logement convenable et à de meilleures perspectives d'amélioration du niveau de vie des personnes pauvres et de respect de leurs droits en matière de logement, et que les États Membres reconnaissaient ces contributions.

84. En ce qui concernait le plan stratégique pour la période 2020-2025, le représentant a déclaré que la plus grande partie des fonds reçus par ONU-Habitat avait été consacrée à la fourniture de logements d'urgence. S'agissant des tendances régionales, les États arabes avaient attiré le plus de fonds et avaient mis l'accent sur la gouvernance urbaine, en vue du financement et de la planification des interventions. La majorité des interventions d'ONU-Habitat en matière de politique du logement avaient eu lieu en Afrique, qui disposait également d'un portefeuille de financement considérable. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes comptait le plus grand nombre de projets relatifs au logement, mais ceux-ci étaient de petite envergure et traitaient principalement des questions de politique générale et de réglementation. La région de l'Asie et du Pacifique avait bénéficié du plus grand nombre d'interventions en matière d'amélioration des taudis et de fourniture de services de base. En Europe, les projets étaient en grande partie multinationaux.

85. Au niveau national, les bureaux de pays s'étaient heurtés à diverses limites de leurs capacités à mesurer l'impact de leurs projets en matière de logement, notamment : l'absence de données longitudinales sur l'impact ou la durabilité ; des contraintes budgétaires ; des capacités insuffisantes à transformer des projets à court terme en programmes à plus long terme ; l'absence d'une approche globale. Il fallait qu'ONU-Habitat sorte du cadre des projets pour transitionner vers des interventions systémiques par l'association de données, de politiques et de pratiques, étende son approche globale pour l'appliquer aux différents types d'interventions en matière de logement et à leur classement, utilise son pouvoir fédérateur pour collaborer avec d'autres acteurs, afin d'accroître son impact, examine l'impact de ses interventions en matière de politique du logement sur les 40 % de la population urbaine dont les revenus étaient les plus faibles, renforce le lien entre les projets en matière de logement et les programmes et financements nationaux et tienne compte des recommandations du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s sur la manière d'ajuster ses activités programmatiques en vue d'arrêter le plan stratégique pour la période 2026-2029.

86. À l'issue des deux exposés présentés au titre du point 3 de l'ordre du jour sur la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et la région de l'Afrique, quatre exposés ont été présentés sur les travaux menés par ONU-Habitat dans les États arabes, les États d'Asie et du Pacifique, l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale et les États d'Europe occidentale et autres États.

87. Une représentante du secrétariat a présenté un exposé sur les travaux menés par ONU-Habitat dans les États arabes. Elle a noté que 66 % de la population de la région vivait dans des zones urbaines, qu'il existait des disparités économiques et sociales, que la région avait été fortement

touchée par les conflits et les changements climatiques, que les services de base dans les zones urbaines étaient insuffisants et que les systèmes de gouvernance étaient limités.

88. La représentante du secrétariat a regroupé les besoins en matière de logement dans la région des États arabes selon trois catégories : terrains viabilisés et nouveaux projets de logements ; régénération urbaine ; reconstruction et réhabilitation après une crise. Il fallait étudier de près les besoins tant du point de vue de l'offre que de la demande, afin de fournir les bonnes réponses et de veiller à ce que tous les acteurs concernés participent au dialogue sur la production de logements et la prise de décisions à ce sujet. Il fallait également traiter davantage la question des mécanismes de financement novateurs et de la précision du ciblage, en particulier en ce qui concernait les logements sociaux et les problèmes de subvention.

89. L'approche d'ONU-Habitat en matière de logement convenable dans la région des États arabes avait progressé selon trois angles, à savoir les politiques et les stratégies fondées sur des données ; les outils et les mécanismes de facilitation ; la mise en œuvre de projets et la fourniture de logements. Ainsi, en ce qui concernait les données, le bureau régional d'ONU-Habitat avait collaboré avec un certain nombre de pays pour appuyer la mise en place d'observatoires des villes en vue de la collecte et de l'analyse de données et avait réalisé des évaluations des dommages survenus dans les zones touchées par des conflits. Il avait également collaboré avec un certain nombre de pays pour établir le profil de leur secteur du logement ou mettre à jour leur stratégie en la matière. Il avait établi un glossaire afin de normaliser la terminologie relative aux établissements informels, qui avait servi de point de départ aux travaux sur l'amélioration et la rénovation des logements en Égypte. Les activités relatives aux outils et aux mécanismes de facilitation avaient été principalement réalisées au moyen du renforcement des capacités, y compris dans le cadre de négociations pour que les administrations locales mobilisent davantage de ressources, et de l'échange de connaissances, par exemple par l'intermédiaire de l'Initiative pour la terre arabe. Le bureau régional avait également travaillé à la mise au point de divers outils liés à la fourniture de logements, tels que des systèmes d'enregistrement des titres de propriété foncière et des instruments de financement fondés sur les terres. S'agissant de la mise en œuvre de projets et de la fourniture de logements, le bureau régional avait aidé plusieurs États de la région à fournir des unités d'habitation. Ainsi, en Iraq et au Yémen, il avait aidé les pouvoirs publics à réhabiliter des logements pour des milliers de personnes. Des activités de renforcement des capacités et de formation des acteurs locaux faisaient partie intégrante de ce type d'initiatives.

90. La représentante du secrétariat a sollicité l'appui des États Membres de la région arabe afin qu'ils engagent leurs ministères chargés du logement et leurs autres ministères de tutelle des secteurs concernés à participer au programme des stratégies régionales en matière de logement, qui visait à soutenir l'élaboration de politiques du logement inclusives et fondées sur les connaissances et les droits humains. À ce jour, neuf pays avaient adhéré à l'Initiative. Les principaux enseignements tirés de l'Initiative jusqu'à présent étaient les suivants : les données et informations voulues n'étaient pas toujours disponibles, c'est pourquoi des enquêtes et d'autres méthodes avaient été utilisées ; les partenariats devaient être renforcés ; la question du logement devait faire l'objet d'un examen plus large, qui tienne compte, par exemple, des éléments liés à la disponibilité des services.

91. En conclusion, la représentante du secrétariat a déclaré que, même si les pays du Conseil de coopération du Golfe avaient accompli des progrès considérables en matière de systèmes d'enregistrement des titres de propriété foncière, ailleurs dans la région arabe il fallait travailler davantage sur les questions relatives à l'enregistrement des titres et à la gestion des terres.

92. Une représentante du secrétariat a présenté un exposé sur les travaux menés par ONU-Habitat dans la région de l'Asie et du Pacifique. Elle a indiqué que la région traversait une période d'urbanisation rapide mais que le développement des logements et des infrastructures n'avait pas suivi le même rythme, ce qui avait entraîné une augmentation des établissements informels. Les pays de la région étaient très sensibles aux effets des changements climatiques et comptaient de nombreuses grandes villes côtières extrêmement vulnérables face aux risques hydrologiques, lesquels touchaient de manière disproportionnée les personnes qui vivaient dans des établissements informels. Par ailleurs, les disparités économiques étaient prononcées, les populations des catégories sociales à faible revenu éprouvant des difficultés à accéder à un logement convenable et à des services de base, ce qui engendrait des troubles sociaux. Le besoin d'une gouvernance intégrée et d'une mise en œuvre efficace des politiques aux niveaux local et régional se faisait de plus en plus sentir.

93. Malgré les tendances communes, la région se distinguait par sa diversité, notamment pour ce qui était du produit intérieur brut. En outre, certains pays étaient touchés par des conflits ou des catastrophes environnementales et d'autres, accueillant des réfugiés et des populations déplacées, faisaient face à une pénurie aiguë de logements sûrs. Le bureau régional avait conçu des programmes et des projets qui tenaient compte de ces différences. Dans les pays développés à revenu élevé,

l'accessibilité financière du logement constituait un défi majeur. Dans les pays à revenu intermédiaire, les défis rencontrés relevaient de la qualité du logement. Cela dit, la qualité du logement était une préoccupation pour les personnes à faible revenu dans tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement.

94. Les projets en matière de logement menés par ONU-Habitat dans la région de l'Asie et du Pacifique avaient pour caractéristiques communes le recours à une méthode intitulée « processus populaire », qui plaçait les besoins, les droits, les connaissances et la participation des personnes au cœur du développement urbain ; le respect du principe selon lequel il fallait reconstruire en mieux et reconstruire les logements de manière à ce qu'ils soient résilients ; l'adoption d'une approche qui tenait compte des questions de genre, par la participation et l'autonomisation des femmes ; l'utilisation de méthodes et de matériaux de construction locaux ; le renforcement des capacités, par exemple au moyen d'une formation aux méthodes de construction.

95. Parmi les exemples de projets entrepris selon ces principes figurent les activités de reconstruction après des catastrophes naturelles menées en Afghanistan, au Cambodge, au Myanmar, au Népal, aux Philippines, en République démocratique populaire lao et au Sri Lanka ; les activités de reconstruction après un conflit menées aux Philippines, qui avaient également compris la cartographie numérique et l'enregistrement des droits des locataires, ce qui avait contribué à clarifier le régime foncier légal, ainsi qu'en Afghanistan ; les mesures préventives et les activités d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe menées au Cambodge et en République démocratique populaire lao ; les activités d'amélioration des taudis menées au Myanmar, par une prestation renforcée des services publics dans le cadre d'un partenariat avec le secteur privé. Le bureau régional appuyait également le secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est dans la mise en œuvre de sa stratégie d'urbanisation durable, par la promotion des initiatives de recherche et de plaidoyer en matière de logement.

96. La représentante du secrétariat a déclaré qu'au vu des enseignements tirés de la mise en œuvre du programme de travail dans la région, la fourniture d'un logement convenable supposait de disposer de meilleures données pour concevoir des interventions fondées sur des preuves et suivre les progrès accomplis, d'établir une coopération transversale entre les ministères chargés du logement, des travaux publics, du développement urbain, des finances et de la protection sociale, de mobiliser le secteur privé et d'intégrer les questions relatives aux changements climatiques et les questions de genre dans les politiques du logement.

97. À l'issue des exposés, plusieurs représentant(e)s ont fait part de l'expérience de leur pays en matière de fourniture de logements convenables et abordables et d'amélioration de la qualité de vie dans les zones urbaines, et ont notamment mentionné : les logements subventionnés, qu'ils soient destinés à la location ou à la propriété ; les mesures pour inciter le secteur privé à investir dans le développement de logements pour les personnes à faible revenu ; les partenariats public-privé ; l'utilisation du parc de logements vacants pour loger les personnes à faible revenu ; les subventions pour réduire le taux d'intérêt des prêts bancaires pour les personnes à faible ou moyen revenus ; la fourniture par les pouvoirs publics d'un appui aux projets menés au niveau local au moyen d'équipements, de formations et de prêts dans le cadre de plans d'épargne ; la fourniture d'un appui direct aux gérants de logements ; l'amélioration des infrastructures dans les zones informelles et les taudis ; la réhabilitation et la réparation des villes patrimoniales ; l'élaboration de politiques de création d'espaces verts et d'installations sportives ; la fourniture de logements sociaux aux femmes et aux jeunes.

98. Un certain nombre de représentant(e)s avaient également évoqué les partenariats et l'échange d'expérience, de compétences et de bonnes pratiques de leur pays avec d'autres États, et la fourniture d'un appui en ce sens, afin d'aider ces derniers à mettre en œuvre des programmes de logement, par exemple pour améliorer les quartiers sous-équipés, construire des logements sociaux, concevoir un plan directeur en matière de logement pour une capitale, réaliser des visites d'étude et organiser des manifestations internationales.

99. Une représentante du secrétariat a présenté les travaux menés par ONU-Habitat en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, une région dans laquelle les pays faisaient face à une situation similaire de privatisation et de libéralisation rapides et massives du système de logement. Elle a déclaré que les défis rencontrés dans la région étaient liés à l'urbanisation rapide et tenaient à des niveaux assez élevés d'étalement urbain ; au vieillissement des infrastructures dans les villes ; à l'accessibilité financière du logement ; à l'augmentation des inégalités ; aux lacunes dans les lois et les politiques ; à la migration et au déplacement de populations ; à des températures extrêmes et des systèmes de refroidissement et de chauffage à faible efficacité énergétique. Parmi les tendances de la région figuraient la planification de villes nouvelles et plus intelligentes par de nombreux pouvoirs

publics ; un regain d'intérêt pour la régénération et la réhabilitation urbaines, comme la modernisation du parc immobilier ; la rénovation et l'amélioration en matière d'efficacité énergétique ; la planification urbaine inclusive pour répondre aux besoins des groupes marginalisés ; la mise en place de mécanismes de financement intelligents ; l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ; une utilisation renforcée des technologies ; la prise en compte du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable dans le cadre de l'examen des interventions en matière de logement.

100. ONU-Habitat venait tout juste de commencer à étendre ses activités dans la région et ses activités programmatiques n'en étaient donc qu'à leurs débuts. Il avait fourni un appui technique aux pays afin qu'ils construisent leur discours sur les politiques en matière d'urbanisation en lien avec le logement, améliorent leurs structures institutionnelles et renforcent leurs capacités et leurs partenariats. ONU-Habitat avait également participé à un effort de collaboration régionale, y compris avec d'autres organismes des Nations Unies, tels que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique pour l'Europe, ainsi qu'à des espaces de discussion connexes. Le compte de l'ONU pour le développement était un instrument de renforcement des capacités qui permettait de réunir différents pays autour de questions communes, dans le cadre duquel les travaux d'ONU-Habitat relevaient de quatre domaines thématiques : la qualité de l'air et les solutions fondées sur la nature, en collaboration avec le Kazakhstan, le Kirghizstan, la Serbie et le Tadjikistan ; les examens locaux volontaires, à l'appui de villes en Géorgie, au Kirghizstan, en Serbie et au Tadjikistan ; la mobilité urbaine, en collaboration avec des villes du Kazakhstan, du Kirghizstan, de la République de Moldova et de Serbie ; l'aide au logement dans le cadre d'un programme régional englobant le Kirghizstan, l'Ouzbékistan et la République de Moldova. En outre, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe, ONU-Habitat avait travaillé en 2024 sur des profils de logement en Arménie qui tenaient également compte des dimensions foncières et du développement urbain, et prévoyait d'étendre ces activités au Monténégro en 2025 et à l'Ouzbékistan en 2026.

101. La représentante du secrétariat a présenté quatre exemples de pays auxquels ONU-Habitat avait fourni un appui en matière de logement et de développement urbain, à savoir l'Azerbaïdjan, au niveau national, y compris dans le cadre de la politique nationale d'urbanisation, et au niveau régional ou mondial, notamment dans le cadre de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'était tenue à Bakou ; la Géorgie, dans le cadre de l'élaboration d'un concept spécial de développement et d'un livre blanc pour éclairer les discussions politiques en matière de logement dans le pays ; la Serbie, dans le cadre de la révision de la stratégie nationale en matière de logement ; l'Ukraine, dans le cadre des efforts de reconstruction urbaine, d'amélioration de l'accès aux données, de relance axée sur le développement durable des quartiers et des villes, de renforcement des capacités, notamment en matière de planification et de conception urbaines, et de recours aux solutions numériques.

102. La représentante du secrétariat a également appelé l'attention des participant(e)s sur la manifestation organisée en parallèle de la douzième session du Forum urbain mondial, qui s'était tenue au Caire en novembre, sur l'établissement de relations et le renforcement de la gouvernance locale en matière de logement en Europe orientale et en Asie centrale. La session avait réuni des représentant(e)s de la Géorgie, du Kirghizstan, de l'Ouzbékistan, de la République de Moldova et de l'Ukraine, ainsi que de la Banque européenne d'investissement, afin d'étudier les questions de logement dans la région.

103. En conclusion, la représentante a déclaré qu'ONU-Habitat continuerait à fournir un appui à la région, sous la forme d'activités de plaidoyer en faveur d'un logement abordable, inclusif et résilient face aux changements climatiques et de modèles de financement novateurs ; d'une assistance technique pour la collecte et le suivi des données, l'élaboration de politiques et de stratégies et le renforcement des capacités ; d'activités de promotion des partenariats et de la collaboration régionale.

104. Un autre représentant du secrétariat a présenté un exposé sur les travaux menés par ONU-Habitat dans les États d'Europe occidentale et autres États. En ce qui concernait les principales tendances dans la région, il a évoqué l'augmentation du coût du logement par rapport aux revenus des citoyen(ne)s. En Europe, le coût du logement avait augmenté en moyenne de 48 % entre 2010 et 2022. Ces difficultés affectaient de manière disproportionnée les locataires sur le marché locatif privé. La pauvreté énergétique était une tendance relativement répandue, certaines personnes n'étant pas en mesure de chauffer leur logement, une situation exacerbée par le vieillissement des infrastructures énergétiques. La sous-utilisation du parc immobilier constituait un défi majeur, puisqu'il était estimé que 33 % des Européen(ne)s vivaient dans des espaces sous-occupés. Des préoccupations avaient été soulevées quant à la durabilité, les nouveaux projets de développement ayant dépassé les rénovations et, malgré des investissements régionaux assez importants en matière d'efficacité énergétique, ceux-ci

ciblant principalement les nouvelles constructions plutôt que la rénovation et l'amélioration des logements existants. Par ailleurs, le problème du sans-abrisme était de plus en plus préoccupant.

105. Le représentant du secrétariat a décrit la composition des régimes d'occupation des logements dans la région, la propriété représentant les deux tiers des cas, suivie de la location. En moyenne, 31 % de la population de l'Union européenne étaient locataires de leur logement, cette proportion étant plus faible en Amérique du Nord. Le troisième régime d'occupation était le logement social ou coopératif, qui concernait en moyenne 11 % de la population de l'Union européenne et 5 % de la population canadienne.

106. Parmi les réponses de politique générale apportées aux tendances recensées figuraient l'augmentation de l'offre de logements abordables ; des investissements accrus en matière d'efficacité énergétique ; des efforts de prévention du sans-abrisme ; la planification et la redistribution urbaines, y compris en ce qui concernait les impôts sur les terres, la propriété et les services et la manière dont les coûts liés à l'énergie et aux transports étaient pris en compte dans les dépenses de logement. En outre, en 2024, le logement avait pour la première fois été ajouté au programme de l'Union européenne.

107. ONU-Habitat avait collaboré étroitement avec la Commission économique pour l'Europe, notamment dans le cadre de l'initiative Housing 2030 et de son recueil de bonnes pratiques, d'exams locaux volontaires, de profils nationaux de logement et d'études du développement urbain. Il avait également contribué à un large éventail d'autres initiatives, telles que le rapport annuel sur l'état des villes européennes et, par l'intermédiaire de son bureau à Bruxelles, avait collaboré avec la Commission européenne.

108. Au cours du débat qui a suivi, une représentante a donné des précisions sur la collaboration de son pays avec ONU-Habitat, qui, selon elle, avait produit des résultats notables, y compris l'organisation de forums urbains nationaux et la tenue de manifestations à l'occasion de la Journée mondiale de l'habitat. La collaboration avec ONU-Habitat avait en outre joué un rôle essentiel dans la reconstruction et le relèvement du pays après un conflit. Le Gouvernement du pays de la représentante mettait en œuvre des programmes qui visaient à améliorer l'accessibilité et l'accessibilité financière des logements pour une plus grande partie de la population, y compris les personnes en situation de handicap. Un organisme national de développement du logement avait été créé à cette fin. La représentante a souligné le lien entre l'urbanisation et les changements climatiques et appelé l'attention des participant(e)s sur les initiatives qui avaient été lancées à l'occasion de la troisième réunion ministérielle sur l'urbanisation et le climat qui s'était tenue pendant la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à savoir l'initiative intitulée « Multisectoral actions pathways to resilient and healthy cities » (Moyens d'action multisectoriels pour des villes résilientes et saines) et la coalition de continuité pour le climat et la santé, qui avait pour but de créer des synergies entre les réunions du Forum économique mondial et les sessions de la Conférence des Parties.

109. Un autre représentant a indiqué qu'en termes absolus, son pays disposait du plus grand nombre de logements sociaux en Europe, mais que, pour autant, le pourcentage de ce type de logement n'occupait pas la première place au niveau national. Il a également répété l'engagement de son pays à lutter contre le sans-abrisme et à participer aux travaux de la Commission économique pour l'Europe et de l'Union européenne en matière de logement. Il a rappelé qu'un Commissaire européen au logement venait d'être nommé.

110. À l'issue de tous les exposés sur le programme de travail d'ONU-Habitat relatif au logement convenable, un représentant du secrétariat a prié le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e) de fournir des orientations sur un certain nombre de questions qui avaient été soulevées lors de l'examen des progrès réalisés, qui comprenaient : la façon dont l'approche normative et opérationnelle qui visait à garantir un logement convenable pourrait être renforcée et mieux ciblée, en vue de l'élaboration du plan stratégique pour la période 2026-2029 ; la manière dont les initiatives réussies pourraient être reproduites et transposées à grande échelle, afin de combler plus efficacement les lacunes systémiques en matière de données ; les critères qui devraient guider l'élaboration, le classement et la hiérarchisation des interventions, afin de porter au maximum l'impact sur les populations cibles, en particulier les 40 % de la population urbaine dont les revenus étaient les plus faibles ; la manière de parvenir à un meilleur équilibre régional ; ce qu'impliquerait la collaboration au sein de coalitions et la façon dont ONU-Habitat pourrait tirer parti de telles coalitions avec d'autres organisations pour accroître son impact ; les types de partenariats qui pourraient aider ONU-Habitat à mesurer son impact à long terme ; la manière dont les interventions d'ONU-Habitat pourraient être mieux liées aux investissements nationaux et internationaux existants et dont ONU-Habitat pourrait s'associer efficacement au secteur privé à cette fin ; la façon dont le Groupe de travail

intergouvernemental d'expert(e)s pourrait appuyer les efforts en vue de faire progresser les travaux sur le sans-abrisme, y compris l'élaboration d'une définition mondiale de ce problème et la transposition à grande échelle des approches efficaces pour réduire sa prévalence.

111. Le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s a pris note des documents présentés au titre du point 5 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

VI. Appui multilatéral et bilatéral apporté aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, programmes et projets efficaces en matière de logement

112. Lors de l'examen de ce point, le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s était saisi du rapport de la Directrice exécutive sur l'appui multilatéral et bilatéral apporté aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, programmes et projets de logement efficaces (HSP/OEWG-H.2024/6) et d'une enquête sur l'appui multilatéral et bilatéral apporté aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, programmes et projets de logement efficaces (HSP/OEWG-H.2024/INF/5).

113. Dans sa déclaration liminaire, la Directrice exécutive a indiqué que le logement n'était généralement pas une priorité dans le secteur du développement multilatéral et bilatéral et a rappelé que la majeure partie des fonds internationaux alloués au logement étaient plutôt destinés à des régions à revenu élevé dont les taux de croissance démographique étaient plus faibles. Une approche cohérente des programmes internationaux de développement du logement faisait défaut à l'échelle mondiale, et la majorité des interventions dans les pays à faible revenu se concentraient sur des approches favorisant le marché, de sorte que les projets demeuraient problématiques pour la communauté financière internationale.

114. Un représentant du secrétariat a fait une présentation, rappelant lui aussi que le logement n'était généralement pas une priorité dans le secteur du développement international. C'était les institutions multilatérales qui contribuaient le plus, à hauteur de 49,7 milliards de dollars sur les quelque 54,6 milliards de dollars alloués entre 2019 et 2023. Les institutions multilatérales avaient tendance à répartir les financements entre tous les types d'interventions relatives au logement, tandis que les institutions bilatérales affichaient une préférence pour les stratégies de fourniture de logements et les interventions favorables au marché, en particulier le financement du logement.

115. En ce qui concernait les types de projets par région, l'Afrique s'était fortement concentrée sur les projets de soutien aux politiques du logement et de facilitation du financement du logement. La région avait le financement global par habitant(e) le plus faible pour les personnes ayant les revenus les plus bas. Dans les États arabes, l'accent avait été mis à parts égales sur le financement du logement et sur le logement à prix modéré et abordable, souvent avec un certain niveau de subvention de l'État, en particulier dans les régions connaissant des niveaux élevés de migration. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, la facilitation du financement du logement était également importante, suivie par le logement d'urgence, principalement en raison des catastrophes naturelles, mais aussi des conflits, tous deux répandus dans la région. Il y avait quelques petits projets sur la fourniture directe de logements, mais il n'y avait que peu de financement disponible pour soutenir des systèmes de logement diversifiés et complets. En Europe, la quasi-totalité des fonds était consacrée à la fourniture de logements, en particulier de logements publics et sociaux. L'Europe était également la région qui finançait le plus les populations les plus pauvres. L'Amérique latine et les Caraïbes avait une longue histoire de projets d'auto-assistance et de réhabilitation.

116. En général, les interventions en matière de logement tendaient à être le corollaire d'autres types d'interventions, et il n'existait pas d'approche cohérente à l'échelle mondiale des programmes de développement international en matière de logement, notamment en ce qui concernait la prise en compte des besoins et l'établissement d'un lien entre la demande et l'offre. Dans la plupart des régions, l'accent avait été mis sur les stratégies de promotion du marché, ce qui était positif en soi mais rendait difficile l'accès aux plus pauvres de la société. De manière générale, l'accent n'avait pas été suffisamment mis sur la cible 10.1 des objectifs de développement durable, qui visait à garantir que la croissance des revenus des 40 % les plus pauvres de la population dans chaque pays soit plus rapide que la moyenne nationale.

117. Sur la base de ces résultats, plusieurs domaines de recherche possible avaient été recensés : l'examen et l'élargissement de la classification des types d'intervention en matière de logement ; l'analyse de l'impact, sur les populations dans le besoin, des différentes approches financées en matière de logement ; l'examen des programmes nationaux et leur comparaison avec le financement international du développement, notamment pour voir comment ils pourraient se compléter et se

soutenir mutuellement ; une réflexion sur la fréquence à laquelle il convient de mettre à jour les informations sur l'appui multilatéral et bilatéral apporté aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, programmes et projets de logement efficaces.

118. Au cours de la discussion qui a suivi, un représentant d'une organisation observatrice a déclaré que sa région avait une longue expérience en matière de développement de logements sociaux, ce qui était un moyen de garantir la sécurité d'occupation sans propriété tout en assurant l'attribution la plus efficace à la société en donnant la priorité aux personnes les plus démunies. L'approche financière était axée sur l'offre et non sur la demande, le logement étant un bien limité par nature en raison de l'offre restreinte de terrains constructibles bien situés. L'appui apporté à la demande plutôt qu'à l'offre avait fini par gonfler les marchés. Son institution avait donc prêté de l'argent à des fournisseurs de logements sociaux publics abordables ou à des coopératives, qui avaient fourni des logements non pas aux prix du marché et selon les règles du marché, mais aux personnes qui en avaient besoin. Il a proposé de partager l'expérience de sa région avec d'autres. Une représentante a souligné qu'il importait de développer une offre diversifiée de logements pour répondre aux besoins, réagir aux changements économiques et atténuer le risque d'exclusion. Un troisième représentant a estimé que le logement n'était pas un actif à utiliser à des fins financières et qu'il n'appartenait pas aux gouvernements de faire du logement un actif pour qui que ce soit. En effet, la crise financière avait montré qu'il était très risqué de faire du logement un actif. En outre, les pays qui s'appuyaient sur le logement en tant qu'actif affaiblissaient le lien entre le gouvernement et la population, car celle-ci faisait moins appel à d'autres mécanismes de protection sociale.

119. Des représentants ont également souligné la nécessité de se concentrer sur l'action au niveau local. Une représentante a indiqué qu'il était important d'établir un lien clair entre les politiques définies au niveau national et les spécificités et besoins locaux lors de l'élaboration des plans et cadres de développement locaux. Un représentant d'une organisation observatrice a souligné le rôle crucial des municipalités et des collectivités locales dans la fourniture de logements, car le logement était en effet une question locale, et a déclaré qu'un effort concerté était nécessaire pour renforcer la capacité des municipalités à collaborer avec les partenaires de développement.

120. Plusieurs représentants ont souligné la nécessité de créer davantage d'équité dans le financement international, l'un d'eux exhortant les institutions multilatérales et bilatérales à allouer davantage de ressources à la fourniture de logements, aux politiques et aux programmes dans les pays à faible revenu où la croissance démographique était importante. Un autre représentant a souligné le besoin urgent de trouver un moyen de s'assurer que les personnes ayant des sources de revenus informelles puissent avoir accès à une forme de financement de la part des banques.

121. Une représentante d'une organisation observatrice a déclaré que son organisation avait analysé les données du système de notification des créanciers du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, sur les flux d'aide au développement à l'étranger pour les programmes de logement et les composantes consacrées au développement du logement. L'analyse a montré que moins de 1 % de l'aide au développement d'outre-mer des États du groupe des Sept était alloué au logement. Le logement n'étant pas un secteur distinct de l'aide au développement d'outre-mer, il était extrêmement difficile de suivre les progrès accomplis. Elle a également déclaré que la compréhension des établissements informels et des taudis était dépassée car leur définition et les politiques connexes les classaient dans la catégorie des « logements à bas prix ». Ces politiques étaient souvent axées sur l'élimination des taudis ce qui ne faisait que déplacer des personnes et leurs réseaux socio-économiques dynamiques, sans s'attaquer aux causes profondes de l'inadéquation des logements. Elle a exhorté les pays donateurs à donner la priorité aux besoins des habitant(e)s des quartiers informels et des taudis et à veiller à ce que les solutions de logement soient centrées sur les personnes et tiennent compte de leurs besoins spécifiques en leur donnant accès à diverses options en matière de logement et de mode d'occupation.

122. Une représentante a proposé qu'ONU-Habitat utilise sa position privilégiée pour sensibiliser les forums internationaux, tels que le Forum économique mondial et l'Assemblée générale, aux disparités dans le financement international du logement.

123. Plusieurs représentants ont parlé de la transition verte et de l'opportunité d'utiliser les domaines de la construction et du logement pour renforcer la résilience face aux changements climatiques. Une représentante a souligné la nécessité d'encourager l'élaboration de politiques de logement qui limitent l'étalement urbain et évitent l'empiètement sur les zones et les espaces naturels, et de promouvoir les logements à faible consommation d'énergie. Un représentant d'une organisation observatrice a déclaré que, malgré l'énorme potentiel existant, l'un des principaux défis était l'accès aux possibilités de financement de l'action climatique et le développement de projets susceptible de bénéficier de concours financiers. Il a déclaré que le Groupe de travail intergouvernemental

d'expert(e)s avait besoin de se faire idée plus claire de ce qui était nécessaire pour assurer le développement de projets de logements abordables, verts et susceptibles d'être financés à l'avenir.

124. Plusieurs représentants ont appelé l'attention sur les efforts qu'ils déployaient pour améliorer l'offre de logements, soit dans leur propre pays, soit dans le cadre de la coopération avec d'autres pays ou de l'aide au développement qu'ils leur apportaient. Ces efforts comprenaient : l'octroi de subventions ; l'aide humanitaire pour la reconstruction après une catastrophe ; la réforme foncière pour réduire les conflits fonciers, sécuriser l'accès à la propriété et faciliter l'acquisition d'unités foncières ; l'élaboration d'un cadre actualisé pour la régénération de l'environnement urbain ; la construction d'unités d'habitation sur des terrains vides ; la construction d'unités d'habitation destinées à la location avec option d'achat ; la mise à disposition de solutions de financement, telles que des subventions pour des prêts à faible taux d'intérêt et des prêts hypothécaires, et la combinaison de subventions avec des investissements privés ; des partenariats entre les secteurs public et privé pour mobiliser des ressources supplémentaires ; la création d'un fonds destiné à soutenir l'élaboration de politiques de logement durable au moyen d'études de marché et de recommandations.

125. Le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée a pris note des documents présentés au titre du point 6 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

VII. Mise en place d'une plateforme complémentaire accessible au public et présentant des synthèses des données les plus récentes sur l'offre de logements convenables

126. Lors de l'examen de ce point, le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s était saisi du rapport de la Directrice exécutive sur la mise en place d'une plateforme complémentaire accessible au public et présentant des synthèses des données les plus récentes sur l'offre de logements convenables (HSP/OEWG-H.2024/7) et de l'enquête préliminaire d'évaluation des besoins concernant la mise en place d'une plateforme complémentaire accessible au public et présentant des synthèses des données les plus récentes sur l'offre de logements convenables (HSP/OEWG-H.2024/INF/6).

127. En présentant ce point, la Directrice exécutive a déclaré que la plateforme proposée n'était pas conçue comme un site Web autonome, simple répertoire technologique de données, mais plutôt comme une véritable plateforme de collaboration des parties prenantes, comprenant des réunions, des échanges d'informations, des débats et des webinaires, ainsi qu'un espace en ligne où les données, les expériences, les pratiques et les recherches peuvent être téléchargées et facilement consultées. Lors de l'élaboration de la plateforme, le secrétariat a effectué des recherches sur les plateformes existantes, notamment la Plateforme des professionnels du logement urbain qui a fait l'objet de discussions au titre du point 3 de l'ordre du jour.

128. La représentante du secrétariat a fait une présentation sur la mise en place d'une plateforme complémentaire accessible au public et présentant des synthèses des données les plus récentes sur l'offre de logements convenables. Le mandat prévoyant cette initiative était tiré de la résolution 2/7, dans laquelle l'Assemblée d'ONU-Habitat avait prié la Directrice exécutive d'évaluer les plateformes et ressources disponibles qui fournissaient des données et des outils aux pouvoirs publics à l'échelle nationale et locale ou aux gouvernements et à d'autres parties prenantes clés en ce qui concernait la réalisation de l'accès de tou(te)s à un logement convenable, sûr et abordable ; de mettre en place une plateforme supplémentaire accessible au public qui comporte des synthèses des toutes dernières données disponibles sur la fourniture de logements convenables et résume les politiques, études de cas, outils et meilleures pratiques utiles qui pourraient être proposés et que pourraient utiliser les États Membres et d'autres parties prenantes ; et de fournir toute autre information qu'elle pourrait juger utile pour la réalisation de l'accès universel à un logement convenable pour tous et toutes. Les objectifs de la plateforme seraient notamment d'assurer un soutien à la prise de décision ; la collaboration et la facilitation de la formation de coalitions ; l'apprentissage, afin d'alimenter les discussions thématiques et le renforcement des capacités ; et la transparence, grâce à un meilleur recensement des partenaires et des initiatives. Le développement de la plateforme s'est appuyé sur la quête d'informations par des recherches documentaires sur les ressources existantes et les principales lacunes, et sur une évaluation des besoins menée avec des partenaires non gouvernementaux ; l'évaluation des besoins serait élargie aux États Membres et à d'autres acteurs clés au moyen d'un questionnaire. L'étude des plateformes existantes avait mis en évidence un certain nombre de lacunes, notamment le manque de données et d'outils intégrés ; le manque de données ventilées ; le caractère limité de l'intégration des initiatives de données citoyennes ; l'absence d'indicateurs de durabilité ; le caractère limité de l'intégration des technologies innovantes ; la faible visibilité des acteurs et des initiatives au niveau mondial et régional. Il était possible de créer une

plateforme mondiale plus intégrée comprenant des fonctions interactives, des éléments de renforcement des capacités, des espaces de collaboration et un apprentissage thématique, y compris le partage des meilleures pratiques. Enfin, la représentante du secrétariat a présenté l'approche proposée pour la mise en œuvre, compte tenu des contraintes budgétaires, qui comprendrait un déploiement initial par le développement de fonctionnalités de base ; la mise à l'échelle par l'intégration progressive d'autres éléments, tels que des ateliers et des fonctionnalités basées sur l'intelligence artificielle ; et des mises à jour continues grâce à l'ajout régulier de données et à des améliorations itératives.

129. Au cours du débat qui a suivi, les représentants se sont félicités de la création de la plateforme proposée, qui, selon eux, constituerait une ressource précieuse pour la collecte et le stockage d'informations, ainsi qu'une série d'autres fonctions, et qui serait cruciale pour la mise en œuvre de la résolution 2/7. Il était important que la plateforme ne se contente pas de produire du contenu, mais qu'elle en assure la diffusion et l'accessibilité, et qu'elle serve de point de contact pour toutes les personnes qui travaillent dans le domaine des établissements humains. Une représentante a indiqué qu'il serait utile d'inclure un(e) correspondant(e) pour la source d'information ou de recherche, afin qu'il (elle) puisse être contacté(e) pour une discussion plus approfondie sur le sujet en question. Une autre représentante a suggéré que la chaîne d'approvisionnement du logement pourrait être une bonne base pour la catégorisation des informations sur la plateforme, en commençant par la gestion foncière, puis en allant au financement du logement, puis à la technologie de construction durable et aux matériaux de construction, aux outils et mécanismes de développement du logement (y compris les partenariats public-privé et les meilleures pratiques pour le logement public), puis à la gestion durable des populations, et enfin à l'habitat inclusif pour toutes les populations. Un autre représentant a déclaré qu'il était important de veiller à ce que la méthode de mise en ligne des contenus sur la plateforme soit simple.

130. Un certain nombre d'applications potentielles de la plateforme ont été mises en relief au cours de la discussion. Elle constituerait une ressource utile pour l'élaboration des indicateurs ayant fait l'objet d'une discussion au titre du point 4 de l'ordre du jour, ainsi qu'une source d'information pour l'élaboration du nouveau plan stratégique d'ONU-Habitat. Plus généralement, la plateforme pourrait être un moyen de faire connaître le rôle et les activités d'ONU-Habitat. Les fonctions clés pourraient inclure : la centralisation de méthodes et d'outils existants au niveau mondial comme moyen de partage des connaissances ; la communication d'information sur les politiques publiques et le suivi de ces politiques ; la fonction de répertoire d'informations sur les politiques de logement public afin d'aider les autres pays à élaborer leurs propres politiques ; la promotion des connaissances et la sensibilisation aux questions de logement dans tous les secteurs. La plateforme pourrait également faciliter la création de coalitions et stimuler la coopération et le dialogue entre les parties prenantes, étant donné que toutes les parties prenantes auraient accès à des données récentes et pertinentes dans le cadre de la plateforme, et pourrait soutenir des activités intégrées de collecte de données au niveau local. En permettant aux parties prenantes de suivre et d'évaluer l'impact des politiques dans le domaine du logement, la plateforme favoriserait la transparence et la responsabilité des pouvoirs publics. Elle pourrait également servir de moyen de plaidoyer et promouvoir les programmes relatifs aux établissements urbains dans un environnement de financement où la concurrence pour les ressources était intense, et fournir des informations qui faciliteraient la prise de décision par les entités publiques et privées sur les priorités de financement, à la fois au niveau national et international.

131. Un représentant d'une organisation ayant le statut d'observatrice a fait remarquer que la Plateforme des professionnels du logement urbain, qui avait été mentionné par la Directrice exécutive, pourrait contribuer au développement de la plateforme d'ONU-Habitat. La Plateforme des professionnels du logement urbain, a-t-il dit, n'était pas seulement un répertoire d'informations, mais aussi un modèle dynamique qui accueillait une série de laboratoires dans lesquels les parties prenantes et les expert(e)s pouvaient communiquer et partager des idées afin de résoudre un problème de logement particulier. Elle avait également hébergé des webinaires et des podcasts sur divers thèmes liés au logement. Un autre représentant d'une organisation observatrice a déclaré que son organisation était engagée dans des partenariats équitables et qu'elle considérait la plateforme proposée comme un point d'entrée clé pour que toutes les parties prenantes, y compris celles dont les voix étaient généralement exclues de la prise de décision, puissent s'engager dans une collaboration sur les questions liées au logement. Un représentant d'une administration municipale a présenté des informations sur le centre stratégique national sud-africain, qui vise à exploiter les données comme un atout stratégique crucial pour améliorer la gouvernance, l'efficacité opérationnelle et la prestation de services dans l'administration locale, y compris dans le domaine du logement convenable.

132. Répondant aux questions soulevées, la Directrice exécutive a remercié les participant(e)s pour leurs observations et contributions, qui, a-t-elle dit, contribueraient grandement à la construction d'une plateforme véritablement interactive et fonctionnant comme un lieu de travail pour la communauté

urbaine mondiale. Certaines idées novatrices ont été présentées, comme la suggestion que la plateforme pourrait contribuer au suivi du nouveau plan stratégique d'ONU-Habitat. Le rôle de la plateforme proposée en tant que lieu d'échanges d'idées animés entre pairs, du niveau local au niveau international, était d'une importance capitale. L'élaboration de la plateforme était une priorité urgente, compte tenu de la crise mondiale actuelle du logement et de la nécessité d'éviter que ne se reproduise la situation qui s'était produite lors de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), lorsque le manque de logements abordables et convenables avait considérablement exacerbé la crise sanitaire. Dans ce contexte, il était essentiel d'utiliser des coalitions de praticien(ne)s pour accélérer la collecte de données et le recensement des meilleures pratiques au sein d'une plateforme mondiale qui pourrait être appliquée au niveau local dans différents contextes nationaux. Il était également important d'établir des liens avec les répertoires d'informations existants, en utilisant la capacité d'ONU-Habitat à créer des espaces d'échange de données et d'informations afin que les décideur(se)s disposent d'une large base de données sur laquelle fonder leurs décisions. Lors de la prochaine étape, le secrétariat prendrait en compte les contributions de la discussion actuelle pour affiner et développer la plateforme.

133. Le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s a pris note des documents présentés au titre du point 7 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

VIII. Questions diverses

A. Dates de la deuxième session ordinaire du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s

134. Les dates proposées pour la deuxième session du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s ont fait l'objet d'une brève discussion et ont été présentées dans un document de séance. Un représentant a noté que l'une des propositions, à savoir la semaine du 24 au 28 novembre 2025, n'était pas idéale, car elle précédait immédiatement la tenue de la septième réunion du Comité à composition non limitée des représentant(e)s permanent(e)s auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement, en préparation de la septième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

135. Toutefois, étant donné qu'au paragraphe 7 de sa résolution 2/7, l'Assemblée d'ONU-Habitat avait décidé que le Conseil exécutif arrêterait le calendrier et de la durée des sessions du Groupe de travail intergouvernemental d'experts(e), et compte tenu des contraintes de temps qui ne permettraient pas une discussion approfondie lors de la présente session, le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s n'a pas poursuivi l'examen de la question.

B. Projet de résumé de la présidence de la première session du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s

136. La Présidente a présenté le projet de résumé de la présidence de la première session du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s, qui figurait dans un document de séance.

137. De nombreux représentants ont remercié la Présidente et les personnes qui l'ont aidée à établir le document. Tout en notant qu'il ne s'agissait pas d'un document à négocier par les participant(e)s au Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s, plusieurs représentants ont néanmoins formulé des commentaires dans le but d'en assurer l'exactitude.

138. Il a été noté qu'au cours de la session, des observations et des recommandations avaient été formulées par des États Membres individuels, alors que le projet de résumé donnait l'impression que le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s était parvenu à un consensus sur les points contenus dans le projet de résumé.

139. Un certain nombre de représentants ont déclaré qu'ils n'étaient pas d'accord avec la description de l'une des activités intersessions souhaitées, à savoir « l'élaboration d'un plan d'action visant à coordonner une distribution plus équitable et durable de l'aide au développement », et ont déclaré que le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s devrait se concentrer sur le logement et sur le soutien multilatéral et bilatéral à l'élaboration de politiques, de programmes et de projets en matière de logement. Un autre représentant était d'avis que le processus intersessions

devrait être informel, ce qui serait plus souple pour les participant(e)s, les Coprésident(e)s et le secrétariat.

140. D'autres représentants ont demandé des éclaircissements sur le processus à suivre en termes d'activités intersessions, étant donné que le résumé de la présidence n'avait pas le poids d'une décision du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s. Un autre représentant a rappelé que conformément au paragraphe 2 de la résolution 2/7, les activités et le programme de travail du Groupe seraient déterminés en consultation avec le Conseil exécutif.

141. Précisant la marche à suivre, un représentant du secrétariat a déclaré que le secrétariat avait pris note de tous les commentaires et propositions formulés lors de la première session du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s et que le résumé de la présidence serait repris par les Coprésident(e)s nouvellement élu(e)s dans le cadre de leurs efforts visant à déterminer les prochaines étapes. Le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s pourrait, s'il le souhaitait, soumettre d'autres commentaires sur le résumé de la présidence. Un représentant a déclaré qu'il convenait de se demander si un résumé de la présidence était le type de document final le plus approprié pour la deuxième session du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s ou si un texte négocié serait le plus approprié pour faire avancer le processus.

142. Remerciant les représentants pour leurs commentaires et suggestions, la Directrice exécutive a déclaré que, bien que le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s n'ait pas cherché à parvenir à un consensus sur la portée de ses futurs travaux, elle a estimé qu'il y avait une bonne entente sur les domaines thématiques qui devraient être abordés. Les discussions avaient révélé un sentiment d'urgence et l'importance que tous les États Membres accordaient à la question du logement. Elle a souligné la nécessité de disposer de ressources supplémentaires à celles actuellement fournies par les États Membres pour permettre au Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s de trouver des solutions aux problèmes rencontrés.

IX. Clôture de la session

143. Après les échanges de courtoisie d'usage, la Présidente a prononcé la clôture de la réunion le mercredi 11 décembre 2024 à 18 h 00.

Annexe

Décision OEWG-H/1 : Mandat du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s créé par l'Assemblée des Nations Unies pour les établissements humains

Rappelant le paragraphe 1 de la résolution 2/7 de l'Assemblée d'ONU-Habitat en date du 9 juin 2023 sur le logement convenable pour tous, dans laquelle l'Assemblée a décidé de créer un groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée chargé d'examiner et de formuler des recommandations à l'intention de l'Assemblée concernant l'élaboration et le contenu des politiques visant à accélérer les progrès vers la réalisation de l'accès universel à un logement sûr, durable, convenable et abordable,

Rappelant le paragraphe 4 de la même résolution dans laquelle l'Assemblée d'ONU-Habitat a décidé que le groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée pourrait adopter un mandat pour régir ses travaux et ses fonctions, en particulier s'agissant des questions qui ne sont pas abordées dans le règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, lequel s'applique mutatis mutandis, lorsqu'aucune disposition n'est prévue,

Le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s décide d'adopter son mandat, tel qu'il figure en annexe de la présente décision.

Annexe à la décision OEWG-H/1

Mandat du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s

A. Application du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat

1. Le règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat s'applique mutatis mutandis au Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s, sauf disposition contraire du présent mandat.
2. Le présent mandat modifie spécifiquement et remplace :
 - a) L'article 18 du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat relatif à l'élection des membres du Bureau ;
 - b) L'article 19 du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat relatif aux fonctions du Bureau ;
 - c) L'article 20 du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat relatif à la durée du mandat des membres du Bureau.

B. Membres du Bureau

3. Lors de la dernière réunion de chacune de ses sessions, le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s élit à tour de rôle deux coprésident(e)s issu(e)s de différents groupes régionaux.
4. Les Coprésident(e)s entrent en fonction à la clôture de la session au cours de laquelle ils (elles) sont élu(e)s et restent en fonction jusqu'à la clôture de la session suivante, au cours de laquelle une nouvelle élection de coprésident(e)s est tenue.
5. Si l'un(e) des Coprésident(e)s se trouve dans l'impossibilité de présider une session ou une partie de session, l'autre Coprésident(e) assure la présidence des débats.
6. Si un État Membre se démet de ses fonctions de Coprésident, un autre État Membre du même groupe régional est désigné par la région pour occuper son siège.

C. Durée du mandat du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s

7. Le Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s ne tient pas plus de six sessions ordinaires, y compris la première.
